

SÉNAT

INTERSESSION D'HIVER 1992-1993
SECONDE SESSION ORDINAIRE 1992-1993

Service des Commissions

BULLETIN
DES COMMISSIONS

SOMMAIRE ANALYTIQUE

	Pages
Affaires sociales	
<i>● Bioéthique - Don et utilisation du corps humain, procréation médicalement assistée, diagnostic prénatal et comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (Pjl n° 67)</i>	
- Audition de M. le professeur René Frydman, chef du service gynécologie à l'hôpital Bécclère	2845
- Audition de M. le professeur Jacques Testart, directeur de l'Unité 355 (maturation gamétique et fécondations) de l'INSERM	2848
Commission d'enquête chargée d'examiner l'évolution de la situation financière de la S.N.C.F., les conditions dans lesquelles cette société remplit ses missions de service public, les relations qu'elle entretient avec les collectivités locales et son rôle en matière d'aménagement du territoire	
<i>● Audition de M. Jacques Berducou, directeur des services régionaux de voyageurs Ile-de-France à la S.N.C.F.</i>	2853
<i>● Audition de M. Christophe Blanchard-Dignac, sous-directeur du Budget au ministère du budget</i>	2857
<i>● Audition de M. Yves Roussier, directeur de l'audit et de l'inspection générale à la S.N.C.F.</i>	2861
<i>● Audition de M. Philippe Roumeguère, directeur général adjoint de la S.N.C.F., chargé du développement</i>	2863
<i>● Audition de M. Jacques Chauvineau, directeur du service de l'action régionale à la S.N.C.F.</i>	2867
<i>● Audition de M. Jean-Marie Metzler, directeur des grandes lignes à la S.N.C.F.</i>	2869

	Pages
Mission commune d'information chargée d'étudier les problèmes de l'aménagement du territoire et de définir les éléments d'une politique de reconquête de l'espace rural et urbain	
• <i>Audition de M. Etienne Lapèze, secrétaire général de la FNSEA, président du «groupe du monde rural» ainsi qu'une délégation de ce groupe</i>	2875
• <i>Audition de M. Thierry Gaudin, chef du centre de prospective et d'étude au ministère de la recherche</i> ..	2884
• <i>Audition de Mme Pascale Pêcheur, secrétaire générale du groupement des autorités responsables en matière de transports (GART)</i>	2889
• <i>Audition de M. Bernard Preel, directeur-adjoint du Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE Conseil)</i>	2894
• <i>Audition de M. Christian Sautter, préfet de la région Ile-de-France</i>	2899
 L'activité des commissions au cours de l'intersession d'hiver 1992-1993	 2907
 Programme de travail des commissions et missions d'information pour la semaine du 5 au 9 avril 1993	 2913

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 31 mars 1993 - Présidence de M. Jacques Bimbenet, vice-président. - La commission a procédé à l'audition de **M. René Frydman**, chef du service de gynécologie de l'hôpital Antoine Béchère sur le **projet de loi n° 67 (1992-1993)** adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, relatif au don et à l'utilisation des parties et produits du corps humain, à la **procréation médicalement assistée** ainsi qu'au comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Dans une intervention liminaire, **M. René Frydman** a souligné l'intérêt d'une législation sur les problèmes soulevés par la bioéthique jusqu'ici résolus par les seules pratiques, engendrant ainsi une confusion certaine. Il a cependant immédiatement précisé la portée de son propos : la loi ne doit jamais dispenser d'une réflexion et elle ne peut pas régler toutes les questions posées. En outre, elle doit être élaborée en tenant compte de l'environnement européen et ne pas se résumer à l'énoncé d'une profession de foi.

M. Jean Chérioux, rapporteur, a interrogé **M. René Frydman** sur l'éventuelle extension des compétences du comité consultatif national d'éthique aux "pratiques" médicales. **M. René Frydman** a approuvé cette extension, estimant toutefois qu'elle ne devrait pas conduire le comité national d'éthique à élaborer des "guides des bonnes pratiques". A la demande de **M. Jean Chérioux, rapporteur**, il a précisé que cette institution ne pourrait intervenir dans le champ de la déontologie qui lui est extérieur dans la mesure où elle n'est pas composée

exclusivement de médecins. Il s'est déclaré favorable à une éventuelle autosaisine du comité.

Il a regretté l'insuffisance de l'information du public sur les questions bioéthiques et sur les avis du comité national d'éthique. Il a souligné les limites pratiques des dispositions du projet de loi confiant au comité un rôle en matière de développement de l'enseignement de l'éthique biomédicale.

Après les interventions de **M. Franck Sérusclat** et de **Mme Hélène Missoffe**, **M. René Frydman** a approuvé les propos de **M. Jean Chérioux**, rapporteur, sur l'opportunité d'une conservation des informations relatives aux donneurs de gamètes afin que des médecins puissent y avoir accès en cas de transmission d'une maladie génétique. **M. René Frydman** a jugé qu'il était possible de conserver des données non identifiantes à des fins médicales ; de telles informations sont en effet indispensables avant la réalisation de toute greffe d'organe.

M. Jean Chérioux, rapporteur, a demandé à **M. René Frydman** si le projet de loi, en laissant au couple la faculté de disposer du sort de ses embryons, ne procédait pas d'une réification de l'embryon. **M. René Frydman** a estimé que le terme "réification" faisait référence au terme "marchandise". Or, les dispositions prévoyant la gratuité vont à l'encontre d'une telle assimilation ; il s'agit donc plutôt d'une "chosification partielle". Cette "chosification" n'est certainement pas satisfaisante, mais **M. René Frydman** reconnaît ne pas concevoir d'alternative possible. En outre, la conservation ou le transfert d'embryon, prévus par le projet de loi, procèdent d'une volonté de ne pas détruire inutilement et témoignent d'un louable espoir de vie.

Après que **M. Paul Blanc** eut souligné l'importance de l'âge des géniteurs au moment de la fécondation, qui peut constituer un obstacle à une implantation très tardive, **M. René Frydman** a répondu aux questions posées par **MM. Jean Chérioux**, rapporteur, et **Charles**

Discours, sur les embryons surnuméraires ; il a précisé que les réticences initiales à utiliser des embryons congelés n'étaient plus guère répandues chez les couples aujourd'hui, eu égard à la diffusion des techniques de cryopréservation. Il a indiqué aux commissaires que l'on implantait généralement trois ou quatre embryons mais que ce chiffre pouvait être réduit en fonction des souhaits de la patiente.

Interrogé par **M. Jean Chérioux, rapporteur**, sur la recherche sur les embryons, **M. René Frydman** n'a pas manifesté d'opposition de principe lorsqu'il n'existe plus de projet parental. Il a souhaité toutefois que tout projet de recherche soit soumis à l'avis d'un conseil scientifique. Selon lui, en effet, l'encadrement de la recherche sur les embryons passe par la détermination d'une procédure d'autorisation et non par la délimitation de son objet.

Mme Hélène Missoffe s'est alors inquiétée du sort des embryons dont les parents divorcent ou se séparent, avançant que, dans cette hypothèse, le don d'embryon pourrait être une solution plus satisfaisante que celle de la destruction.

M. René Frydman a répondu que le don nécessitait l'accord des deux géniteurs ; en l'absence d'une autorisation conjointe, la vie disparaît.

M. Claude Huriet, indiquant sa préférence pour le principe selon lequel "tout embryon orphelin peut être adopté", a demandé s'il était envisageable que le progrès scientifique permette à l'avenir de ne plus fabriquer d'embryons surnuméraires. **M. René Frydman** a répondu par l'affirmative.

Interrogé par **M. Jean Chérioux, rapporteur**, il s'est déclaré favorable à une séparation obligatoire des équipes cliniques et des équipes de recherche, afin d'éviter le risque, souligné par **M. Claude Huriet**, d'une production d'embryon à des fins de recherche.

Après une intervention de **M. Louis Souvet**, **M. René Frydman** a répondu aux questions du rapporteur sur le

diagnostic prénatal et le diagnostic préimplantatoire. Il a estimé qu'il ne fallait pas établir de distinction entre les techniques, mais plutôt entre les indications ; le diagnostic préimplantatoire ne favorise pas plus les pratiques eugéniques que l'échographie, qui est le diagnostic prénatal le plus couramment pratiqué. En outre, compte tenu de la lourdeur des techniques de fécondation in vitro, le diagnostic préimplantatoire ne sera pas fréquemment demandé par les parents.

M. Franck Sérusclat est alors intervenu pour souligner que la tentation de pratiquer un diagnostic préimplantatoire, qui conduit à un tri d'embryon, serait plus forte que celle d'effectuer un diagnostic prénatal et une interruption de grossesse.

M. René Frydman a proposé une réponse optimiste, estimant que les couples n'ayant pas d'histoire familiale douloureuse ne demanderaient pas de diagnostic préimplantatoire, et qu'il fallait condamner non les techniques mais les cultures qui conduisent à leur utilisation répréhensible.

La commission a ensuite procédé à l'audition de **M. Jacques Testart**, directeur de l'unité 355 (maturation gamétique et fécondation) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

Dans son propos introductif, **M. Jacques Testart** a dénoncé la "déficiência" du projet de loi, déficiencia d'autant plus inexplicable que des travaux très importants ont été menés depuis plusieurs années sur les questions bioéthiques. Les rares éléments positifs du projet de loi - interdiction de l'insémination artificielle pratiquée avec du sperme frais, nécessité d'un agrément pour les établissements pratiquant la procréation médicalement assistée- sont en effet déjà présents dans notre législation. Selon **M. Jacques Testart**, il ne reste donc qu'un projet construit sur des idées généreuses, mais vagues (principes du volontariat et de l'anonymat notamment), qui n'interdit pas une "industrialisation du vivant humain". Les rédacteurs du projet semblent avoir oublié que

l'intérêt de l'enfant à naître et celui des générations futures doivent être mis au premier plan.

Répondant à **M. Jean Chérioux, rapporteur**, **M. Jacques Testart** s'est déclaré favorable aux dispositions du projet de loi relatives au comité consultatif national d'éthique ; il a cependant estimé que son rôle était mal défini au regard des missions respectives de la commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et des comités de protection des personnes. A cet égard, il a cité l'exemple des procédures d'autorisation des projets de recherche sur l'embryon qui feront intervenir la commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et non le comité national d'éthique.

Après une intervention de **M. Franck Sérusclat**, **M. Jean Chérioux, rapporteur**, a demandé à **M. Jacques Testart** d'exposer les raisons pour lesquelles il avait qualifié la sélection des donneurs par les centres d'étude et de conservation du sperme humain (CECOS) de pratique eugénique "savante, discrète et bienveillante". Après avoir affirmé qu'il respectait les CECOS, **M. Jacques Testart** a indiqué que les pratiques de sélection des donneurs et d'appariement étaient justifiées par les principes du secret et de l'anonymat du don. Il a regretté que le projet de loi prévoit que l'enfant issu d'une insémination artificielle avec donneur (I.A.D.) ne pourrait jamais connaître l'identité de son géniteur. Il a précisé que l'ensemble des psychologues et des psychanalystes étaient opposés à cette disposition. En outre, le droit de l'enfant à connaître ses origines est reconnu par l'Organisation des Nations Unies. Enfin, l'argument aux termes duquel la suppression de l'anonymat renforcerait la pénurie des donneurs de sperme ne peut être accepté, l'éthique ne devant pas dépendre de considérations techniques. Evoquant l'appariement du donneur de sperme et de la patiente, **M. Jacques Testart** a estimé qu'il pourrait être évité si l'on considérait que la médecine ne peut être tenue pour responsable de transmissions génétiques qui peuvent

être constatées à l'occasion de toute naissance "naturelle". **M. Jacques Testart** a ajouté que le don de gamètes doit impérativement être pratiqué dans des établissements non lucratifs. Il serait également souhaitable selon lui qu'une estimation fiable des coûts associés au don de sperme soit effectuée ; il est en effet peu probable que la valeur réelle d'un éjaculat corresponde aux frais remboursés par la sécurité sociale, qui sont de l'ordre de dix mille francs.

M. Jacques Testart a ensuite répondu aux questions du rapporteur relatives à la fécondation in vitro ; il n'a pas jugé souhaitable de fixer une durée maximale arbitraire de conservation ; en revanche, il lui paraît possible d'obliger les couples à utiliser leurs embryons surnuméraires. Evoquant la recherche sur l'embryon, il a estimé qu'elle ne doit pas être interdite, mais qu'il faut impérativement s'interroger sur ses objectifs. **M. Jacques Testart** ne s'est pas déclaré choqué par la perspective d'une destruction d'embryon à l'occasion d'une recherche si celle-ci peut être considérée comme utile. Il a toutefois jugé qu'il n'existait pas à l'heure actuelle de bonne raison pour effectuer des recherches sur l'embryon.

Evoquant le diagnostic préimplantatoire, **M. Jacques Testart** a considéré qu'il fallait impérativement le distinguer du diagnostic prénatal dans la mesure où l'un est effectué in vivo et l'autre in utero, et surtout parce qu'opérer un tri au sein de vingt ou trente embryons et travailler sur un fœtus sont deux opérations très différentes ; les critères de choix seront nécessairement plus laxistes dans le cas du diagnostic préimplantatoire que dans celui du diagnostic prénatal. En outre, contrairement à ce qui est parfois affirmé il n'est pas nécessaire de recourir à la fécondation in vitro pour être en mesure de pratiquer un diagnostic préimplantatoire ; un lavage utérin suffit et peut de surcroît être effectué chaque mois. **M. Jacques Testart** a en conséquence affirmé que les techniques de diagnostic préimplantatoire, qui deviendront dans un avenir proche plus efficaces et moins coûteuses, pourraient conduire à des pratiques de sélection

des générations futures. Si l'interdiction du diagnostic préimplantatoire n'est pas aujourd'hui posée, elle ne le sera jamais, la diffusion de cette technique pouvant rapidement empêcher tout retour en arrière. **M. Jacques Testart** a jugé redoutable ce nouvel eugénisme qui serait fait unique dans l'histoire- efficace et non violent.

Un débat s'est enfin engagé autour de la question de l'anonymat du don de gamètes ; **Mme Hélène Missoffe, MM. Franck Sérusclat, Jean Chérioux, rapporteur, José Balarello et Alain Vasselle** y ont participé, sans qu'une réponse uniforme puisse être définie.

COMMISSION D'ENQUÊTE CHARGÉE D'EXAMINER L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA S.N.C.F., LES CONDITIONS DANS LESQUELLES CETTE SOCIÉTÉ REMPLIT SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC, LES RELATIONS QU'ELLE ENTRETIENT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET SON RÔLE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mercredi 31 mars 1993 - Présidence de M. Hubert Haenel, président - Au cours d'une première séance tenue la matinée, la commission a tout d'abord procédé à l'audition de **M. Jacques Berducou, directeur des services régionaux de voyageurs Ile-de-France à la S.N.C.F.**

Interrogé par **M. Hubert Haenel, président**, sur les missions et l'activité de la direction des services régionaux de voyageurs Ile-de-France de la S.N.C.F., **M. Jacques Berducou** a indiqué que cette direction, créée en avril 1989, et directement rattachée au président et au directeur général de la S.N.C.F., constituait l'une des cinq directions d'activité de l'entreprise, avec le fret, les grandes lignes voyageurs, le SERNAM et les transports régionaux de voyageurs. Il a précisé que cette direction avait pour missions principales d'être l'interlocuteur du Syndicat des transports parisiens, d'appréhender d'un point de vue global l'évolution du marché en Ile-de-France, et de participer à diverses études publiques, telle l'élaboration du nouveau schéma directeur de la région parisienne. Il a également indiqué que cette direction disposait, compte tenu des besoins locaux, d'une certaine marge de liberté dans l'emploi de son budget, celui-ci étant

préalablement présenté au syndicat des transports parisiens.

M. Jacques Berducou a ensuite identifié l'ensemble des partenaires institutionnels de la direction des services régionaux de voyageurs Ile-de-France de la S.N.C.F., à savoir, essentiellement, le syndicat des transports parisiens, le ministère des finances, le ministère des transports et les collectivités locales. Répondant aux questions de **M. Hubert Haenel**, président, il a également précisé, d'une part, que la gestion des transports quotidiens en Ile-de-France conduisait fréquemment sa direction à travailler avec les préfets concernés et, d'autre part, qu'une convention tripartite associait depuis 1980 le syndicat des transports parisiens, la S.N.C.F., et la mission de contrôle financier pour l'établissement du budget prévisionnel de sa direction et l'examen de ses comptes.

Puis **M. Jacques Berducou** a décrit, à l'aide de données significatives, l'activité de la direction des services régionaux de voyageurs Ile-de-France. Il a notamment indiqué que cette direction gérait environ 5000 trains quotidiens (soit un tiers du trafic total de la S.N.C.F.), 400 gares et 2,2 millions de déplacements par jour ouvrable sur un peu moins de 4 % du réseau total de la S.N.C.F.. Il a également précisé que le budget d'exploitation de cette direction s'établissait à 9 milliards de francs, et son budget d'investissement à 4,3 milliards de francs.

Analysant ensuite la place occupée par la S.N.C.F. dans les déplacements quotidiens en Ile-de-France, **M. Jacques Berducou** a souligné que la structure radiale du réseau ferré autour de Paris expliquait la prépondérance du chemin de fer pour les déplacements entre la périphérie et le centre de l'Ile-de-France. Il a estimé à cet égard que le déséquilibre actuellement constaté entre la répartition des emplois, encore concentrés à Paris, et celle de la population, de plus en plus dispersée dans la grande couronne de la banlieue

parisienne, ne pouvait que se traduire par un engorgement croissant du réseau ferré régional. Il a notamment précisé que le trafic banlieue augmentait, dans la région parisienne, à un rythme moyen de 2 % par an depuis 1970, même si l'on constatait une relative stagnation de ce trafic depuis 1991.

Puis, présentant les principaux axes de l'action récente de sa direction, **M. Jacques Berducou** a indiqué que la dégradation, constatée autour des années 1988-1989, des prestations fournies aux voyageurs d'Ile-de-France quant à la régularité et à la sûreté, avait conduit la S.N.C.F. à définir un plan de qualité en association avec les pouvoirs publics pour la période 1989-1993. Ce plan de qualité, à la réalisation duquel la S.N.C.F. consacre un effort financier supplémentaire de 175 millions de francs par an, s'articule autour des priorités suivantes : lutte contre le vandalisme, propreté des trains, information des voyageurs, entretien des voies et développement du gardiennage. Des résultats ont été obtenus, mais 1992 marque à nouveau une augmentation du nombre des agressions.

Dressant un premier bilan de ce plan d'action, **M. Jacques Berducou** a estimé que l'amélioration de la propreté et du confort des trains était réelle, comme l'attestent notamment les enquêtes d'opinion réalisées auprès des usagers.

A cette occasion, **MM. Hubert Haenel, président, et Jean Bernard** ont exprimé leur préoccupation concernant le manque de propreté de certaines gares et la vétusté de nombreux trains.

Poursuivant le bilan de l'action de sa direction, **M. Jacques Berducou** a également souligné l'amélioration de la régularité des trains, tout en regrettant l'information encore insuffisante des voyageurs en cas de perturbation du trafic.

Répondant par ailleurs aux questions posées par **MM. Jacques Bellanger et Jean Bernard** au sujet de la fraude, **M. Jacques Berducou** a notamment précisé :

- d'une part, que si un tiers environ des fraudeurs pris sur le fait payait immédiatement l'amende forfaitaire, un autre tiers ne pouvait être jamais retrouvé, et le dernier tiers donnait lieu à des poursuites judiciaires (4 à 5 % des fraudeurs de cette catégorie payent effectivement leur amende) ;

- d'autre part, que l'organisation du travail des contrôleurs pouvait probablement être améliorée, mais que le principe même du contrôle était justifié par la non gratuité du transport ferroviaire.

En réponse à **MM. Hubert Haenel, président, Claude Belot, rapporteur et Jean Bernard, M. Jacques Berducou** a estimé à ce sujet que les comparaisons internationales établies en matière de lutte contre la fraude démontraient qu'aucun système de contrôle ne pouvait prétendre à la perfection.

Présentant ensuite le financement des services régionaux de voyageurs en Ile-de-France, **M. Jacques Berducou** a indiqué, d'une part, que le budget d'exploitation était composé pour environ moitié de dépenses de personnel et pour près de 30 % de frais d'amortissement ou de charges financières et, d'autre part, que les principales recettes étaient fournies par les voyageurs (40 %), la compensation versée, via le syndicat des transports parisiens, au titre des abonnements et des cartes oranges (38 %) et par diverses autres recettes, le besoin d'équilibre restant, soit 17 %, étant financé à hauteur de 70 % par l'Etat et de 30 % par les départements. En réponse à une question de **M. Hubert Haenel, président, M. Jacques Berducou** a estimé, à titre personnel, que le prix effectivement payé par les voyageurs d'Ile-de-France (plus proche de 30 % que de 40 % si l'on tient compte, pour les salariés, des remboursements au titre de la «carte orange») était actuellement insuffisant, mais que son éventuelle augmentation devait avoir pour contrepartie une amélioration sensible de la qualité du service offert.

Analysant à cet égard, sur longue période, l'évolution de la structure des recettes du transport de voyageurs en Ile-de-France, **M. Jacques Berducou** a essentiellement mis en évidence la diminution, en francs constants, de la part des compensations versées par l'Etat et les collectivités locales et une légère progression de la participation financière des usagers.

En réponse à une question de **M. Hubert Haenel, président**, sur les actions envisageables dans le domaine du transport de voyageurs en Ile-de-France, **M. Jacques Berducou** a estimé indispensable de clarifier et de rationaliser le rôle et les responsabilités des différents acteurs concernés, d'améliorer la qualité du service offert, qui est le préalable indispensable à toute augmentation des tarifs, et de s'attacher, dans le cadre d'une démarche plus générale d'aménagement du territoire, à corriger le déséquilibre actuellement constaté entre Paris et sa périphérie.

Répondant enfin à **MM. Philippe Adnot et Félix Leyzour**, **M. Jacques Berducou** a précisé, d'une part, que le compte banlieue de la S.N.C.F. serait en suréquilibre si les recettes voyageurs atteignaient 50 % du total des recettes et, d'autre part, que les déplacements domicile-travail et domicile-école représentaient 80 % du total des déplacements assurés quotidiennement par la S.N.C.F. en Ile-de-France.

La commission a ensuite procédé à l'audition de **M. Christophe Blanchard-Dignac**, sous-directeur du budget au ministère du budget.

Répondant aux questions de **MM. Hubert Haenel, président**, et **Claude Belot, rapporteur**, sur la nature et l'étendue de la tutelle exercée par l'Etat et, plus particulièrement, par la direction du budget, sur la S.N.C.F., **M. Christophe Blanchard-Dignac** a indiqué, qu'en dépit de l'existence de nombreuses procédures d'autorisation administrative, la S.N.C.F. disposait en pratique de réelles capacités autonomes de décision. D'une manière générale, il a estimé que le contrat de Plan

constituait une solution adaptée pour la gestion des entreprises publiques.

Interrogé par **MM. Claude Belot, rapporteur, et Jacques Bellanger**, sur le nouveau système de réservation de la S.N.C.F. (système "SOCRATE"), **M. Christophe Blanchard-Dignac** a précisé que le ministère du budget avait été attentif au coût de cette opération et qu'il était trop tôt pour porter un jugement sur les choix techniques fait par la S.N.C.F.. Il a, par ailleurs, estimé personnellement préférable, compte tenu de la concurrence existant entre les différents modes de transports, de laisser à la S.N.C.F. la liberté de fixer elle-même ses tarifs, dans le cadre des règles générales définies par les pouvoirs publics.

Dressant ensuite, à la demande de **M. Claude Belot, rapporteur**, le bilan du dernier contrat de plan Etat-S.N.C.F., **M. Christophe Blanchard-Dignac** a indiqué que les objectifs définis à cette occasion n'avaient pu être atteints en raison, principalement, de la conjoncture défavorable du marché des transports et de l'absence, pour la S.N.C.F., de véritables marges de manoeuvre financière. Il a évoqué le rôle joué par l'augmentation des salaires dans l'aggravation du déficit de l'entreprise. Il a également souligné que l'Etat avait toutefois respecté ses obligations en ce domaine et que la S.N.C.F. avait, de son côté, procédé à des efforts importants pour essayer de réaliser les objectifs qui lui étaient assignés.

Puis, répondant aux questions de **M. Claude Belot, rapporteur**, **M. Christophe Blanchard-Dignac** a notamment estimé que les principes régissant les compensations versées par l'Etat au titre des missions de service public de la S.N.C.F., à savoir, d'une part, l'individualisation des subventions et, d'autre part, leur forfaitisation, constituaient des incitations à une meilleure gestion. Il a également précisé que l'affectation de recettes de privatisations au financement des charges d'infrastructures de la S.N.C.F. et la création du service annexe de la dette, pouvaient apparaître, certes, comme

des expédients financiers, mais traduisaient également le respect par l'Etat de ses engagements, avant de rappeler que la S.N.C.F. n'était pas la seule entreprise publique à être confrontée à des difficultés financières. Il a souligné que, face à l'endettement de la S.N.C.F., il fallait poser le problème de l'importance du programme d'investissement de la S.N.C.F. et de ses frais fixes.

A ce sujet, **M. Philippe Marini** a souligné la nécessité d'envisager les problèmes financiers de la S.N.C.F. et de l'avenir de ses différentes activités sous un angle novateur. Il a notamment évoqué la possibilité d'associer des investisseurs privés et internationaux à la réalisation des nouveaux investissements ou de procéder à un réexamen des conditions d'organisation et de financement des transports ferroviaires dans la région Ile-de-France.

En réponse, **M. Christophe Blanchard-Dignac** a estimé que la préparation du prochain contrat de Plan pouvait effectivement fournir l'occasion d'une telle réflexion, tout en soulignant, d'une part, que le seul maintien des concours de l'Etat à leur niveau actuel constituait déjà en soi un objectif ambitieux et tout en s'interrogeant, d'autre part, sur l'avenir de certaines activités de la S.N.C.F. et sur la possibilité d'associer des capitaux privés à la réalisation de projets dont la rentabilité n'est pas assurée.

M. Hubert Haenel, président, ayant évoqué la nécessité, dans le domaine des transports, d'une véritable réflexion multimodale et d'un regroupement des moyens financiers correspondants au sein d'une planification globale, **M. Christophe Blanchard-Dignac** a regretté les insuffisances actuellement constatées en ce domaine. Il s'est toutefois inquiété, dans l'hypothèse d'une globalisation régionale des crédits affectés au secteur des transports, du risque d'arbitrages financiers pouvant être effectués principalement au profit de la route, et au détriment des chemins de fer.

MM. Hubert Haenel, président, et **Philippe Marini** ayant également demandé des précisions sur la structure

du groupe S.N.C.F. et sur une éventuelle privatisation de certaines de ses filiales, **M. Christophe Blanchard-Dignac** a notamment indiqué que l'avenir de ce groupe ferait l'objet d'une réflexion dans le cadre de la préparation du prochain contrat de Plan.

Puis, **M. Claude Belot, rapporteur**, ayant regretté que la volonté effective de dialogue et de collaboration des collectivités territoriales soient trop souvent contrariée, au niveau local, par le comportement de la S.N.C.F., **M. Christophe Blanchard-Dignac** a estimé que deux questions principales devaient être examinées en ce domaine à savoir, d'une part, la pertinence de l'utilisation des moyens financiers actuellement disponibles au regard des objectifs de l'aménagement du territoire et, d'autre part, l'opportunité de maintenir en exploitation 35.000 kilomètres de voies ferrées, dont certaines ne font l'objet que d'une utilisation épisodique.

M. Jacques Bellanger s'est ensuite interrogé sur le caractère véritablement irréversible du déclin du trafic ferroviaire et sur l'existence de données chiffrées permettant de comparer, en toute objectivité, les coûts et les charges d'investissement du rail et de la route.

M. Guy Robert a souligné le caractère essentiellement national des activités de la S.N.C.F, par opposition au transport routier qui est davantage exposé à la concurrence étrangère.

M. Claude Belot, rapporteur, a demandé des précisions sur les modalités d'une éventuelle modification des conditions de financement des transports ferroviaires de voyageurs en Ile-de-France.

En réponse, **M. Christophe Blanchard-Dignac** a notamment indiqué que :

- certaines évolutions tendanciennes du trafic ferroviaire paraissent difficiles à corriger, particulièrement en ce qui concerne le fret ;

- les conditions de concurrence actuellement constatées sur le marché des transports étaient, pour des

raisons diverses, incontestablement plus favorables au transport routier qu'au transport ferroviaire ;

- la France, notamment avec le T.G.V., avait accompli un effort important afin de favoriser le développement du trafic ferroviaire transeuropéen ;

- la remise à niveau des tarifs voyageurs dans la banlieue parisienne était désormais envisageable, mais qu'une évolution contractualisée, pluriannuelle et progressive était indispensable en ce domaine.

La commission a ensuite procédé à l'audition de **M Yves Roussier, directeur de l'audit et de l'inspection générale à la S.N.C.F.**

Interrogé par **M. Hubert Haenel, président**, sur les missions et l'activité de la direction de l'audit de la S.N.C.F., **M. Yves Roussier** a indiqué que celle-ci, créée en 1991 à la suite d'un audit commandé par le président de la S.N.C.F. au cabinet Hay Management, était composée de membres choisis au sein de l'entreprise. Elle a pour vocation de fournir à son président une information et une expertise autonomes sur une grande diversité de sujets touchant à l'organisation et au fonctionnement de la S.N.C.F., à l'exclusion des problèmes plus spécifiques de sécurité et de comptabilité ou de gestion, qui demeurent l'apanage de deux cellules préexistantes.

Répondant ensuite à une autre question de **M. Hubert Haenel, président**, sur la coexistence, au sein de l'organigramme de la S.N.C.F. de divisions fonctionnelles et de divisions par activité, **M. Yves Roussier** a estimé que la complexité de cette organisation était le reflet de la diversité des missions de la S.N.C.F. et traduisait l'incontestable influence d'une certaine culture technicienne. Il a par ailleurs souligné les efforts réalisés par la S.N.C.F. au cours de ces vingt dernières années afin d'adapter ses modalités d'organisation et de fonctionnement à l'évolution des mentalités et des structures administratives du pays, notamment dans le sens d'une plus grande décentralisation des

responsabilités et d'une plus grande autonomie des directions régionales.

M. Hubert Haenel, président, s'est ensuite interrogé sur le recours, par la S.N.C.F., aux services de cabinets privés d'audit et sur l'organigramme des directions régionales qui se décompose en sept divisions distinctes.

En réponse, **M. Yves Roussier** a indiqué que la S.N.C.F. ne recourait pas plus qu' E.D.F. ou la R.A.T.P. aux services des cabinets d'audit privés, et que la direction interne de l'audit ne saurait répondre, à elle seule, à l'ensemble des demandes d'expertise constatées dans des domaines plus ou moins proches de la vocation première de la S.N.C.F. Il a précisé qu'une étude réalisée en interne avait permis d'établir l'utilité et l'intérêt effectif de la quasi-totalité des audits ainsi confiés à des consultants extérieurs.

S'agissant par ailleurs de l'organigramme des directions régionales, **M. Yves Roussier** a rappelé que chacune de leurs sept divisions avait un domaine précis de compétence, à savoir, le transport, le matériel, l'équipement, la gestion commerciale voyageurs, la gestion commerciale fret, le personnel et le budget. Il a souligné que chacune de ces divisions constituait un pôle spécifique d'expertise et de connaissances techniques, tout en regrettant qu'un certain cloisonnement tende parfois à limiter les pouvoirs effectifs de décision du directeur régional. **M. Yves Roussier** a néanmoins indiqué que les efforts entrepris par la S.N.C.F. en matière de décentralisation ou de création de centres d'activité devraient rapidement atténuer ces problèmes.

M. Claude Belot, rapporteur, s'est ensuite interrogé sur la taille optimale des régions S.N.C.F. et sur les évolutions susceptibles, en ce domaine, de favoriser un dialogue effectif avec les collectivités locales.

En réponse, **M. Yves Roussier** a estimé qu'un éventuel redécoupage des régions S.N.C.F. devait

simultanément prendre en compte et concilier des paramètres d'ordre technique (complémentarité des différentes productions assurées par la S.N.C.F. au niveau local), administratif (partenariat nécessaire avec les conseils régionaux) et de gestion.

Illustrant son propos à partir de l'exemple concret de la région Rhône-Alpes, **M. Marcel Lesbros** a suggéré que la décentralisation des activités de la S.N.C.F. obéisse, non plus à une logique géographique, mais fonctionnelle. Il a précisé qu'une telle décentralisation permettrait de confier l'organisation et la gestion du trafic voyageurs national, régional et local, respectivement à l'Etat, aux régions et, le cas échéant, aux départements. Il a également estimé qu'une telle décentralisation fonctionnelle devrait nécessairement s'accompagner d'un financement adapté.

A cet égard, **M. Yves Roussier** a estimé que l'organisation actuelle de la S.N.C.F. telle qu'elle pouvait notamment résulter des dispositions de la loi d'orientation sur les transports intérieurs du 30 décembre 1982 ou de la décentralisation des responsabilités actuellement entreprise, répondait déjà, pour partie, à une logique similaire.

Répondant enfin à **MM. Hubert Haenel, président**, et **Claude Belot, rapporteur**, sur les relations difficiles entre la S.N.C.F. et les collectivités locales, **M. Yves Roussier** a estimé que ce dialogue, qui fait partie des préoccupations essentielles de la direction de la S.N.C.F., se déroulait, dans la majorité des cas, dans des conditions normales. Il a par ailleurs précisé que les directeurs régionaux de la S.N.C.F. étaient directement choisis par la direction générale avant de souligner que les difficultés, réelles, constatées dans certaines régions étaient davantage imputables à des maladresses qu'à un véritable refus de dialogue.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de **M. Philippe**

Roumeguère, directeur général adjoint de la S.N.C.F., chargé du développement.

Répondant aux questions de **M. Hubert Haenel, président**, **M. Philippe Roumeguère** a tout d'abord précisé que ses attributions s'articulaient autour de quatre axes : la recherche, l'aménagement, les études liées à la grande vitesse et le développement international.

S'agissant de la politique de conventionnement, il a indiqué qu'il croyait beaucoup au développement du partenariat avec les régions. Il a rappelé qu'en ce qui concerne le projet de T.G.V.-Est, il s'était déclaré favorable à la constitution d'une société d'économie mixte associant à la S.N.C.F., l'Etat et les régions, plus éventuellement d'autres partenaires tels qu'une société autoroutière. Il a, par ailleurs, souhaité la reprise par une autorité organisatrice de toutes les questions touchant au transport en Ile-de-France, et un changement dans l'appréhension des problèmes de transport du grand Bassin parisien.

M. Philippe Roumeguère a ensuite évoqué les progrès de la coopération européenne, illustrés par l'exemple de la signalisation du tunnel sous la Manche. Il a reconnu que les relations entre les techniciens français et étrangers avaient longtemps été marquées par l'incompréhension, en raison d'une approche fortement nationale des problèmes ferroviaires, mais a souligné la nécessité de progresser vers une inter-opérabilité des réseaux et évoqué les progrès réalisés dans cette direction.

Abordant la question de la culture d'entreprise propre à la S.N.C.F., **M. Philippe Roumeguère** a tout d'abord rappelé le «culte de la sécurité» qui caractérise les techniciens de la S.N.C.F., avant de déclarer qu'une évolution profonde s'était opérée au sein de l'entreprise dans le sens d'une plus grande ouverture aux contacts avec l'extérieur et aux relations avec les collectivités locales.

Au sujet du transport combiné, il a indiqué que le développement de ce système de transport de fret était subordonné à deux conditions, à savoir d'une part une

inventivité technique mise en oeuvre en association avec les professionnels du transport routier, et d'autre part une reconnaissance de ses avantages pour la collectivité à travers la tarification des infrastructures. Il a également précisé que le projet d'autoroute ferroviaire, né de la saturation des autoroutes et des pressions écologistes, exigeait une étude de faisabilité économique menée, elle aussi, en partenariat avec les transporteurs routiers.

En ce qui concerne les missions de service public imparties à la S.N.C.F., **M. Philippe Roumeguère** a déclaré que celles-ci devaient faire l'objet d'une exacte compensation financière de la part de la collectivité ; dans cette perspective, il a envisagé l'extension du conventionnement à la prolongation de services de T.G.V., ou même de services de transport de fret, jugés utiles à la collectivité.

M. Roger Husson a souhaité savoir, à propos du T.G.V.-Est, sur quels fondements avait été prise la décision d'arrêt de la ligne nouvelle à Baudrecourt. **M. Philippe Roumeguère** lui a répondu que, différentes options ayant été présentées par la S.N.C.F. dans le cadre de la commission Pratte, la décision avait été arrêtée sur la base de la condition posée par l'Etat d'une limitation du montant de l'investissement à 20 milliards de francs.

M. Jean Clouet a souligné l'étroite complémentarité entre le rail et la route, rappelant que la S.N.C.F. est aujourd'hui le premier transporteur routier français. Il a estimé que si l'autoroute ferroviaire était susceptible de résoudre les problèmes liés au trafic international de fret, elle ne saurait en revanche apporter de réponse en termes d'aménagement du territoire national.

A la suite de ces observations, **M. Philippe Roumeguère** a mis l'accent sur l'importance de l'émulation entre les différents modes de transport.

Il a estimé que la route constituait le mode de transport le plus adapté à la desserte des zones rurales et a noté l'intérêt de l'autoroute ferroviaire en vue d'un

désengorgement des autoroutes au profit des déplacements en voiture particulière sur courte distance.

M. Hubert Haenel, président, a ensuite retracé les difficultés des relations entre les collectivités locales et la S.N.C.F., à partir de l'exemple de la région Poitou-Charentes ; il a souhaité que la S.N.C.F. comprenne la «révolution institutionnelle» de la décentralisation et l'intérêt commun d'un dialogue sur le service public et l'aménagement du territoire.

Il a également interrogé **M. Philippe Roumeguère** sur les perspectives du prochain contrat de plan entre l'Etat et la S.N.C.F., ainsi que sur les conséquences de l'adoption de la directive européenne de juin 1991.

M. Jean Clouet est alors intervenu au sujet des difficultés parfois rencontrées avec le personnel de la S.N.C.F., et a indiqué que celles-ci étaient en partie dues au traumatisme qu'avait pu causer, pour les agents, l'introduction d'éléments d'exploitation commerciale dans le mode de fonctionnement de l'entreprise.

M. Philippe Roumeguère, répondant à **M. Hubert Haenel, président**, a estimé que les nécessités du dialogue avec les régions politiques conduiraient à envisager un redécoupage des régions ferroviaires afin de permettre aux directeurs régionaux de la S.N.C.F. d'avoir un pouvoir de négociation avec deux ou trois régions administratives.

Il a par ailleurs indiqué qu'il souhaitait un contrat de plan portant sur la banlieue parisienne, associant la S.N.C.F., l'Etat et l'autorité organisatrice, et qui soit responsabilisant sur le plan financier.

En ce qui concerne la directive communautaire de 1991, **M. Philippe Roumeguère**, tout en soulignant ses effets positifs sur les mentalités des milieux ferroviaires et la nécessité d'une meilleure coopération entre les différents réseaux, a estimé qu'une ouverture sans restrictions à la concurrence ne pouvait être envisagée pour des raisons de sécurité.

M. Félix Leyzour s'est interrogé sur les fermetures de lignes secondaires décidées par la S.N.C.F., faisant observer qu'elles ne suffisaient pas à endiguer le déficit et l'endettement croissant de l'entreprise. **M. Philippe Roumeguère** a précisé à son intention qu'en raison de la récession du trafic et de l'alourdissement des charges financières, l'excédent des lignes bénéficiaires ne suffisait plus à rééquilibrer le déficit du reste du réseau.

M. Marcel Lesbros a pour sa part évoqué l'avenir de la desserte ferroviaire du département des Hautes-Alpes, dans la perspective de la mise en service de l'autoroute A 51 Grenoble-Gap.

M. Philippe Roumeguère a indiqué qu'il appartenait aux régions, dans le cadre de la préparation des prochains contrats de plan avec l'Etat - qui inclueront désormais un volet ferroviaire - d'élaborer leurs propositions en liaison avec les directeurs régionaux de la S.N.C.F.

En réponse à une question de **M. Jean Clouet**, il a précisé les différences de régime juridique entre les embranchements particuliers et les lignes secondaires.

Enfin, **M. Philippe Roumeguère** a évoqué les gains à l'exportation de l'industrie ferroviaire française et le rôle de vitrine internationale de la S.N.C.F.

La commission a ensuite procédé à l'audition de **M. Jacques Chauvineau**, directeur du service de l'action régionale à la S.N.C.F.

Répondant aux questions de **M. Hubert Haenel**, président, puis de **M. Jean Clouet**, **M. Jacques Chauvineau** a tout d'abord précisé que le service de l'action régionale, créé en 1983 et regroupant une soixantaine de personnes, était chargé de définir la stratégie générale de la S.N.C.F. en matière de coopération avec les collectivités territoriales, coopération qui se traduit notamment par la signature de conventions avec les régions.

Il a estimé que les difficultés de communication de la S.N.C.F. avec les collectivités territoriales pouvaient

s'expliquer par une tradition historique de relations avec le pouvoir central et l'Etat, mais que la qualité de la coopération avec les collectivités locales dans le cadre des conventions tendaient à s'améliorer. A cet égard, il a cité comme exemple de coopération réussie le projet d'automoteur T.E.R. (Transport express régional), concept défini en partenariat avec les conseils régionaux et qui fera l'objet d'un appel d'offres européen avant l'été, ainsi que le T.E.R. 200 en Alsace. Il a cependant reconnu qu'un travail de clarification des comptes restait à faire.

M. Jean-Pierre Tizon a souhaité savoir quelles seraient les caractéristiques de l'automoteur T.E.R. **M. Jacques Chauvineau** a alors précisé que l'objectif avait été celui d'un moyen de transport régional contemporain du T.G.V., d'une bonne accessibilité, climatisé, à aménagement intérieur modulable et susceptible de rouler à 160 km/heure.

M. Claude Belot, rapporteur, est ensuite intervenu pour évoquer les difficultés rencontrées par les élus locaux, notamment en Poitou-Charentes, dans leurs relations avec la S.N.C.F., et pour regretter que celle-ci n'ait pas, bien souvent, une attitude de partenariat loyal.

M. Jacques Chauvineau, après avoir rappelé la particularité de l'organisation territoriale de la S.N.C.F. qui fait que la région Poitou-Charentes relève de la compétence de trois directions régionales différentes, a déclaré que la tendance actuelle était celle d'un accroissement des responsabilités des directeurs régionaux, ainsi que de leur qualification en matière de communication.

Il a par ailleurs précisé, toujours à la demande de **M. Claude Belot, rapporteur**, que si l'appel d'offres lancé pour l'automoteur T.E.R. faisait appel à l'imagination extérieure pour la conception générale de l'engin, la S.N.C.F. avait en revanche défini assez précisément, comme à l'accoutumée, ses caractéristiques techniques. **M. Claude Belot, rapporteur**, a à cet égard regretté que la S.N.C.F. impose systématiquement ses

solutions techniques, qui ne sont pas forcément les moins coûteuses. **M. Jacques Chauvineau**, tout en rappelant la compétence technique de la S.N.C.F. concernant le matériel roulant, a indiqué qu'il avait souhaité un appel d'offres très ouvert pour la mise au point d'un nouveau distributeur de billets régionaux.

M. Félix Leyzour s'est interrogé sur le devenir des lignes secondaires en zones rurales, en particulier en Bretagne. **M. Jacques Chauvineau**, après avoir rappelé que la S.N.C.F. n'utilisait plus le terme de «lignes secondaires», a rappelé que dans les zones rurales à faible densité, non «réurbanisées», la voiture constituait le mode de transport de référence. Il a estimé que dans de telles zones, un compromis entre le nombre d'arrêts et la vitesse des trains devrait être recherché en concertation avec les élus locaux, les choix à faire étant de nature politique. Il a également souligné que l'électrification des lignes et la desserte par rames de T.G.V. coûtaient très cher et il a justifié une politique de maîtrise des points d'arrêt du T.G.V. complétée par l'organisation de correspondances modernes.

Enfin, **M. Jacques Chauvineau** a souhaité que les malentendus entre la S.N.C.F. et les collectivités locales soient levés afin de satisfaire dans de bonnes conditions les besoins de service public.

La commission a enfin entendu **M. Jean-Marie Metzler**, directeur des grandes lignes à la S.N.C.F.

Interrogé par **M. Claude Belot**, rapporteur, **M. Jean-Marie Metzler** a tout d'abord précisé que l'activité «grandes lignes» de la S.N.C.F. représentait un trafic d'environ 120 millions de déplacements par an et un chiffre d'affaires de 22 milliards de francs, y compris les compensations pour tarifs sociaux et les conventions particulières comme celle conclue avec le ministère de la défense.

Il a également indiqué que la S.N.C.F. constituait la plus grosse entreprise de transport ferroviaire de

personnes en Europe et que le train à grande vitesse atteindrait 50 % de l'activité «grandes lignes» avec la mise en service du T.G.V.-Nord.

Il a considéré que les lignes de T.G.V. dont la réalisation apparaissait la plus urgente étaient le T.G.V.-Méditerranée vers Montpellier et l'Espagne, la prolongation du T.G.V.-Atlantique de Tours à Bordeaux et la ligne Lyon-Turin, tout en rappelant qu'au niveau actuel, aucune de ces lignes n'était rentable en termes d'entreprise.

M. Claude Belot, rapporteur, a ensuite questionné **M. Jean-Marie Metzler** sur le nouveau système de réservation et de billetterie baptisé «Socrate».

M. Jean-Marie Metzler a rappelé que la mise au point technique d'un énorme système informatique de ce type exigeait une période de rodage non reproductible en test. Il a reconnu que des lacunes et des imperfections initiales avaient été à l'origine de difficultés indéniables et de la formation de longues files d'attente aux guichets. Il a en outre précisé que la vente de suppléments sur les trains internationaux au départ de l'étranger avait également suscité des problèmes.

M. Jean-Marie Metzler a déclaré que cette période de rodage, d'une durée de huit semaines, s'achevait aujourd'hui et que des programmes de formation complémentaire à l'intention des vendeurs avaient été mis en place.

S'agissant des incidences de ce nouveau système sur la tarification, il a admis que la politique de communication de la S.N.C.F avait été insuffisante, l'impact de la hausse tarifaire annuelle ayant été confondue avec la mise en place de Socrate, qui s'était en fait seulement traduite sur ce point par une tarification des billets au kilomètre et non

plus de 5 kilomètres en 5 kilomètres. Il a souligné que Socrate n'instituait nullement une volatilité des prix. Il a également indiqué que la S.N.C.F. s'apprêtait à éditer des fiches horaires/prix afin d'affirmer sa volonté de transparence et de lisibilité des prix.

Enfin, **M. Jean-Marie Metzler** a affirmé que les tarifs sociaux n'étaient pas touchés par la mise en place de Socrate et que seul le mode d'accès aux tarifs commerciaux, aujourd'hui gouvernés par le calendrier «bleu-blanc-rouge» se trouverait modifié. Il a en outre indiqué que le coût du logiciel s'était élevé à 1,3 milliard de francs, dont un tiers en équipements et un tiers en développement.

M. Claude Belot, rapporteur, a ensuite interrogé **M. Jean-Marie Metzler** sur la prise en compte par la S.N.C.F. des préoccupations d'aménagement du territoire.

M. Jean-Marie Metzler, après avoir rappelé le statut d'établissement public industriel et commercial de la S.N.C.F. qui, sauf charges de service public contractualisées, est tenue par l'obligation d'équilibre des comptes, a indiqué que les préoccupations d'aménagement du territoire étaient prises en compte :

- d'une part par l'existence d'un réseau de distribution universel sur l'ensemble du territoire,

- et d'autre part, par la péréquation des tarifs fondés sur un prix au kilomètre (avec une modulation temporelle pour le T.G.V. et quelques autres trains).

M. Jean-Marie Metzler a estimé que la solidarité financière entre les lignes qui résulte de cette péréquation plaçait la S.N.C.F. en situation d'arbitre de l'aménagement du territoire, compte tenu de son obligation générale d'équilibre des comptes, situation qui n'apparaît pas absolument satisfaisante.

M. Jean-Marie Metzler a par ailleurs précisé que l'équilibre d'une desserte ne pouvait être atteint qu'à partir d'un volume de clientèle important, soit un marché

annuel d'environ un million de déplacements de ville à ville.

Il a également considéré que la politique d'arrêts (du T.G.V. notamment) participait à l'aménagement du territoire mais qu'elle devait prendre en compte différents critères autres que l'importance de la ville à desservir : situation de la ville sur le parcours, allongement du temps de parcours consécutif à l'arrêt, caractéristiques du marché...

Enfin, **M. Jean-Marie Metzler** a souligné que face à la transformation des moyens de transport disponibles, le train ne devait plus être considéré comme le moyen exclusif d'assurer les missions du service public. L'approche de ces missions pourrait être modernisée dans le cadre de partenariats non monopolistiques de la S.N.C.F. avec l'Etat et les collectivités locales.

En réponse à une interrogation de **M. Félix Leyzour** relative aux arrêts du T.G.V. en Bretagne, il a de nouveau souligné que la multiplication des arrêts entraînait un allongement des temps de parcours susceptible de se révéler dissuasif pour la clientèle compte tenu de la concurrence aérienne.

M. Jean-Marie Metzler a ensuite précisé à l'attention de **M. Marcel Lesbros** que la fermeture de l'arrêt autos-couchettes de Gap avait constitué une mesure de rationalisation économique et s'était accompagnée de la modernisation du train de nuit Paris-Briançon. Il a également rappelé le caractère déficitaire de la ligne Briançon-Marseille, en dépit de sa modernisation.

M. Marcel Lesbros a estimé, après avoir interrogé sur ce point **M. Jean-Marie Metzler**, que compte tenu de la décision intervenue pour l'autoroute A 51, la S.N.C.F. devrait faire porter ses efforts sur la desserte de la ligne Veynes-Valence (gare desservie par le T.G.V.) plutôt que sur celle de la ligne Veynes-Grenoble.

Sur une question de **M. Emmanuel Hamel**, **M. Jean-Marie Metzler** a par ailleurs précisé que la revue

«Grandes lignes» était une revue commerciale financée par la publicité.

Enfin, à la demande de **M. Hubert Haenel, président**, il a indiqué que les enquêtes menées par la S.N.C.F. montraient une amélioration très nette du taux de satisfaction de la clientèle qui s'élève aujourd'hui à 70 %, l'objectif de l'entreprise étant de porter ce taux à 80 %.

En conclusion, **M. Jean-Marie Metzler** a souligné que le développement des échanges en Europe constituait une opportunité à exploiter pour la S.N.C.F., la France ayant la caractéristique d'être un pays de transit, et que l'aménagement du territoire constituait désormais un enjeu à l'échelle européenne.

**MISSION COMMUNE D'INFORMATION CHARGÉE
D'ÉTUДИER LES PROBLÈMES DE L'AMÉNA-
GEMENT DU TERRITOIRE ET DE DÉFINIR LES
ÉLÉMENTS D'UNE POLITIQUE DE RECONQUÊTE
DE L'ESPACE RURAL ET URBAIN**

Mardi 30 mars 1993- Présidence de M. Jean François-Poncet, président - La mission a procédé à l'audition de **M. Etienne Lapèze, secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.), président du groupe du «monde rural», ainsi que d'une délégation de ce groupe.**

M. Etienne Lapèze a présenté les propositions du groupe du «monde rural». Il a estimé qu'il fallait, au préalable, changer le regard que le monde rural porte sur lui-même et que celui-ci ne pouvait plus se contenter d'une attitude purement défensive. Il a, en particulier, souligné le fait que l'agriculture n'était plus en mesure d'assurer le renouvellement démographique nécessaire et qu'il convenait d'attirer, au sein de l'espace rural, des activités qui ne s'y développent pas naturellement, tel, par exemple, l'enseignement supérieur.

Il a jugé, de ce point de vue, que si beaucoup d'efforts ont été accomplis pour l'accueil des retraités, il reste, en revanche, difficile de fixer les populations jeunes. Il a ainsi démontré que le monde rural était particulièrement défavorisé en matière d'aide au logement : d'une part, les subventions publiques sont destinées prioritairement à la construction neuve ; d'autre part, elles bénéficient plus au secteur locatif qu'à celui des propriétaires occupants. **M. Etienne Lapèze** a donc souhaité qu'un rééquilibrage des aides intervienne en faveur de la réhabilitation. Il a

dénoncé, à ce sujet, la faiblesse de la dotation budgétaire accordée à l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat en comparaison du produit de la taxe additionnelle au droit de bail censée couvrir l'aide de l'Etat à la réhabilitation. Il a, enfin, plaidé pour un allègement spécifique de la fiscalité des terrains à bâtir.

M. Etienne Lapèze a conclu son exposé liminaire en réclamant la mise en oeuvre d'une politique communautaire en faveur des bourgs-centres. Il a précisé qu'il s'agirait de financer, dans le cadre d'un programme intégré, le maintien de l'ensemble des fonctions économiques et culturelles des petits chefs-lieux aujourd'hui en déclin.

M. Lafay, président de la commission des communes rurales de l'Association des maires de France, a rappelé les principaux axes de réflexion élaborés par la structure qu'il représente dans le cadre de son dernier congrès : la sécurité en milieu rural, la redéfinition de la notion de service public et les problèmes du logement dans ce même milieu.

Sur le second point, il a estimé qu'il faudrait trouver de nouvelles modalités de mise à disposition des services publics au profit des populations rurales mais qu'en tout état de cause, il n'était pas opportun de revendiquer le maintien d'une école ou d'un guichet postal dans les endroits où la demande n'existe plus.

S'agissant du logement, **M. Etienne Lapèze** a indiqué que la commission qu'il représente réfléchissait à des formules de maintien des jeunes accédant à un premier emploi en milieu rural, lorsqu'ils en sont issus. Il s'est, lui aussi, prononcé pour un rééquilibrage des aides au bénéfice des actions de réhabilitation.

M. Lardin, représentant l'Union professionnelle artisanale, a insisté sur le fait que la très grande majorité des entreprises installées en milieu rural sont individuelles, à dimension familiale. Il a dénoncé, à ce sujet, l'avantage fiscal dont jouit l'entreprise en forme

sociétaire depuis ces dernières années grâce, en particulier, à l'abaissement à 33 1/3 % du taux de l'impôt sur les sociétés. Il a estimé qu'une forme de concurrence déloyale avait ainsi été promue par les pouvoirs publics dont le résultat pouvait être la disparition accélérée du tissu des petites entreprises en milieu rural.

M. Lardin a, dans un deuxième temps, plaidé pour une organisation juridique de la pluriactivité en milieu rural. Partant du constat que de nombreux agriculteurs allaient devoir changer de métier ou, à tout le moins, diversifier leurs sources de revenus, il a, en effet, souhaité que l'arrivée de cette main-d'oeuvre sur certains créneaux d'activité soit encadrée et ne se fasse pas au détriment d'autres acteurs du monde rural, notamment les professions libérales.

M. Pelenc, représentant de la Fédération nationale de l'habitat rural, a, tout d'abord, rappelé que les zones urbaines bénéficiaient proportionnellement plus des aides au logement que l'espace rural. Il a, ensuite, présenté la fongibilité des aides comme un instrument d'aménagement du territoire, mais lui a toutefois fixé une limite : les lignes destinées au parc public et celles destinées au parc privé doivent rester distinctes.

M. Pelenc a également regretté l'absence d'outil opérationnel de programmation et de répartition des aides, soulignant le fait que les plans locaux de l'habitat étaient, avant tout, des instruments de réflexion. S'agissant du montant des dotations budgétaires, il a déploré l'inadéquation grandissante entre les ressources procurées au budget général par la taxe additionnelle au droit de bail et les autorisations de programme accordées à l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Il a également dénoncé l'effondrement de la prime à l'amélioration de l'habitat, dont les bénéficiaires sont les propriétaires occupants de logements délabrés, proportionnellement très nombreux en zone rurale. Il s'est, enfin, inquiété de l'absence de mise en oeuvre du plan de développement

rural qui doit être financé par la Caisse des dépôts et consignations.

M. Bec, chargé de mission au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), a regretté le caractère vertical des interventions de l'Etat en milieu rural et leur «compartimentage» par ministère. Il a ainsi fait remarquer qu'il n'existait, en général, pas de coordination entre les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) du ministère de l'agriculture, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) du ministère du logement et les opérations de rénovation de l'artisanat et du commerce (ORAC) du ministère du commerce et de l'artisanat. Il a rappelé que seule la Commission de la Communauté européenne était, aujourd'hui, capable de proposer des programmes intégrés et a souhaité que la France puisse suivre son exemple.

M. Lopez, représentant l'Assemblée permanente des présidents des conseils économiques et sociaux régionaux, a souligné le fait que l'un des axes de l'aménagement du territoire était la possibilité pour toutes les composantes de l'espace rural d'accéder rapidement à un moyen ou à une voie de communication. Il a, en conséquence, souhaité que soient mis en place très rapidement les schémas routier et ferré, redéfinis depuis un an, tout en exprimant des réserves sur le caractère encore très centralisé du schéma directeur du train à grande vitesse. Il a également proposé qu'un maillage plus dense du territoire en voies autoroutières soit élaboré au cours des prochaines années.

M. Salmon, représentant de l'Union nationale des associations de professions libérales, membre du Conseil économique et social européen, a indiqué qu'il avait été chargé, par la section «développement du monde rural» de cette dernière instance, d'élaborer un rapport sur l'avenir du monde rural dans la Communauté. Il s'est, en particulier, prononcé pour la désignation de la direction générale n° 16 «politiques régionales» comme chef de file,

chargée de coordonner les actions communautaires en matière d'aménagement du territoire. Il lui a semblé que sa proposition de regroupement sous un même ensemble des différentes administrations dont l'action touche l'aménagement du territoire devait être transposée au plan français et il a préconisé la création d'un «grand ministère» à cette fin.

M. Engelé, représentant de la Fédération nationale des foyers ruraux, a insisté sur le fait qu'avec la disparition des structures traditionnelles d'encadrement, les foyers ruraux étaient devenus des pôles de mobilisation des bénévoles et des écoles de formation des citoyens qui méritaient d'être, pour ces raisons, défendus.

M. de Reboul, représentant de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, a fait valoir que l'aide au conseil dispensée aux petites et moyennes entreprises en milieu rural était encore trop atomisée. Invoquant les exemples britannique et allemand, il a plaidé pour une prise en charge intégrale, au travers de la subvention publique, des différents aspects de l'aide au conseil, y compris, en particulier, les frais de déplacement des cabinets de conseil mis en concurrence par l'entrepreneur.

M. Dussourd, représentant la Fédération nationale des maires ruraux, a estimé que les communes rurales (moins de 2.000 habitants) se trouvaient dans la quasi-impossibilité de respecter, en raison de la masse réduite de leurs budgets, les prescriptions légales rendant obligatoire la mise en place de systèmes d'assainissement des eaux, dont le coût équivalait souvent à trois fois leurs recettes fiscales annuelles. Il a, en conséquence, vivement critiqué les clefs de répartition de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) qui avantagent les grandes villes, celles-ci percevant, en moyenne, 2,5 fois plus par habitant que les petites communes.

M. Daiguey, représentant de l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation, a souligné qu'il était impératif de trouver des solutions permettant aux jeunes des campagnes de demeurer sur place pendant leur scolarité et leur premier emploi. Pour atteindre cet objectif, il a considéré qu'il convenait de développer des formes de logement adapté et d'imaginer des formules donnant la possibilité aux jeunes ruraux de «construire leur emploi».

A la suite de ces interventions, **M. Alain Vasselle** s'est étonné que les propositions du groupe du monde rural restent relativement imprécises en ce qui concerne la politique agricole et il s'est demandé si des mesures en faveur du logement rural ne pourraient pas s'inspirer de celles prises, en milieu urbain, dans le cadre des procédures dites de Développement social des quartiers (D.S.Q.).

M. Jean-Marie Girault a, pour sa part, exprimé le sentiment qu'une solidarité devait s'établir entre la grande ville et le monde rural l'environnant si l'on voulait maintenir sur place les populations locales. Pour illustrer son propos, il a dressé le bilan de la politique d'intercommunalité menée à Caen depuis une quinzaine d'années et a indiqué qu'il en était résulté une stabilité du nombre des habitants de la ville de Caen, s'accompagnant d'une croissance de 35 à 40 % de la population des villages périurbains.

Relevant que les critiques formulées par le groupe du monde rural à l'encontre de la D.G.F. rejoignaient celles formulées il y a deux ans par la mission d'information sénatoriale sur l'avenir du monde rural, **M. Roland du Luart, rapporteur**, a souhaité savoir si ce groupe intégrait dans ses réflexions la possibilité d'une renégociation de la réforme de la politique agricole commune (PAC).

En réponse, **M. Etienne Lapèze** a fait valoir que le groupe qu'il présidait avait eu la volonté de présenter les préoccupations de tous les habitants des zones rurales et

s'était, en conséquence, refusé à aborder les problèmes sous leurs aspects socio-professionnel, cette position de principe expliquant que les difficultés soulevées par la PAC soient peu examinées dans ce cadre, en dépit du fait que lui-même soit, par ailleurs, secrétaire général de la F.N.S.E.A.

Il a également fait ressortir que les conclusions présentées n'opposaient pas les villes à la campagne, sauf sur quelques points (l'équilibre de la D.G.F., les subventions publiques aux transports parisiens, le prix de la communication téléphonique locale) et qu'elles mettaient plutôt l'accent sur quatre priorités du monde rural : le logement, les infrastructures de communication - l'amélioration de la situation passant notamment par la multiplication des sorties d'autoroute-, l'école et un cadre social et fiscal favorable au développement de la pluriactivité en milieu rural.

M. Jean-Paul Delevoye a alors souhaité savoir si le groupe entendu avait approfondi ses réflexions sur les raisons des actuelles difficultés du monde rural et qui de l'Etat ou des collectivités locales apparaissaient l'acteur à privilégier pour apporter des réponses satisfaisantes à ces difficultés. Il s'est, en outre, demandé quelle évaluation pouvait être faite des politiques menées au cours des dernières années et si un développement des appellations d'origine ou des autres modes d'identification territoriale des produits était de nature à atténuer les risques d'une délocalisation des productions agricoles.

Puis **M. Jacques Blanc**, député, président du **Conseil régional Languedoc-Roussillon**, a jugé qu'en matière d'aménagement du territoire, il était nécessaire de hiérarchiser les politiques. Selon lui, dans le cadre d'une politique définie nationalement, les régions devraient articuler leurs actions avec celles de la Communauté européenne et, en ce qui concerne l'espace rural, départements et communes devraient intervenir de manière complémentaire.

Il s'est également déclaré convaincu, d'une part, de la nécessité de renégocier la réforme de la PAC et l'accord agricole Etats-Unis/Communauté économique européenne (C.E.E.) et, d'autre part, de l'intérêt de développer les appellations d'origine pour donner des chances supplémentaires à l'agriculture française.

Il a enfin estimé que s'il ne convenait pas d'opposer ville et espace rural, il ne fallait pas non plus les traiter de manière identique, certaines décisions -telle par exemple la fermeture d'une école- entraînant des effets très différents dans l'un et l'autre cas.

M. Etienne Lapèze a, tout d'abord, répondu aux intervenants qu'il fallait désormais, pour satisfaire aux attentes du monde rural, viser à réconcilier la législation des années 1960, selon lui plutôt favorable aux campagnes, et celle des dix dernières années qui a privilégié la vie urbaine.

Puis, il a exposé que, sans la volonté de maintenir le principe de la préférence communautaire, il ne serait pas possible de sauvegarder les «niches» commerciales, actuellement occupées par les produits agricoles d'origine contrôlée.

Il a conclu en rappelant que l'agriculture française avait accepté de maîtriser ses productions, mais qu'il était nécessaire de lui conserver des parts de marché à l'exportation pour assurer sa survie.

Suite à ces propos, **M. Jean François-Poncet, président**, s'est félicité de l'existence de l'association présidée par M. Etienne Lapèze, en cela même qu'elle marquait la naissance d'un «lobby» de l'espace rural.

Il a souligné qu'il n'y avait pas de désaccord entre les positions qui venaient d'être exprimées par les représentants du groupe du monde rural et celles défendues par la mission commune d'information.

Puis, considérant que l'espace rural n'est qu'un élément de la reconquête de l'espace, il a exposé les exigences de la politique d'ensemble devant assurer cette

reconquête. Hormis un indispensable «volet» agricole, cette politique d'ensemble lui est apparue devoir, d'une part, apporter une réponse satisfaisante au problème du logement, en assurant une redistribution plus équitable des prêts locatifs aidés, une répartition par région pouvant constituer une solution et, d'autre part, poursuivre l'amélioration des moyens de communication déjà programmée mais encore trop peu engagée.

Cette politique d'ensemble imposerait également, selon lui, de défendre avec raison le maintien des services publics en milieu rural et de définir un statut particulier pour les entrepreneurs qui y sont installés. Ce statut devrait notamment prévoir des règles spécifiques pour la transmission de leur patrimoine professionnel.

Pour ce qui concerne la D.G.F., **M. Jean François-Poncet, président**, a rappelé qu'il était favorable à une ventilation équitable entre les communes et qu'il s'interrogeait simplement sur les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif, la solution d'une répartition régionale de cette dotation lui paraissant envisageable.

Puis, il a critiqué le plan «Université 2000» et a indiqué que la mission commune d'information prévoyait de souligner, avec une vigueur particulière, la nécessité de répartir les universités et les centres de recherche sur l'ensemble du territoire.

Il a également jugé que les maisons familiales rurales étaient irremplaçables, car elles étaient les seules à former des agriculteurs se destinant à cultiver la terre et que, pour cette raison, il fallait leur permettre de faire face aux difficultés financières qui les assaillent.

Il s'est, par ailleurs, prononcé en faveur de la pluriactivité et d'une politique de soutien, définie zone par zone -à l'instar de celle pratiquée par la C.E.E.-, et gérée par les collectivités locales dans le cadre d'un plan général de correction des inégalités créées par la décentralisation, ce plan étant établi par l'Etat.

Soulignant l'importance du rôle joué par la Communauté européenne, il s'est déclaré convaincu de la nécessité de clarifier les relations entre les collectivités locales françaises et cette instance.

Enfin, il a développé l'idée selon laquelle la reconquête du territoire passait par la définition d'une stratégie pour l'hexagone et que celle-ci supposait de substituer, à l'actuelle approche unidirectionnelle orientée vers la « dorsale » de développement économique du Nord-Est européen, une vision multipolaire, replaçant dans le champ de la réflexion l'importance des pôles Sud-Ouest et Sud-Est de l'Europe.

Judi 1er avril 1993 - Présidence de M. Jean François-Poncet, président, puis de M. François Gerbaud, vice-président.- Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la mission a, tout d'abord, procédé à l'audition de M. Thierry Gaudin, chef du centre de prospective et d'études du ministère de la recherche.

A titre liminaire, **M. Jean François-Poncet, président**, s'est interrogé sur les rapports qu'entretiennent la géographie de la recherche et l'aménagement du territoire ainsi que sur les comparaisons qui peuvent être établies, dans ce domaine, entre la France et l'étranger.

M. Thierry Gaudin, dans son propos introductif, s'est attaché à retracer l'activité de recherche du centre de prospective et d'études durant une décennie qui a donné lieu à la publication d'un ouvrage sur la prospective mondiale ayant pour titre «2100». Partant alors de l'hypothèse qu'en 2100 toutes les régions à l'échelon planétaire seraient interdépendantes, il a souligné que, hormis quatre zones très peuplées à savoir la Chine, l'Inde, l'Europe ainsi que le Canada et la région des Grands Lacs, le reste de l'espace mondial serait relativement vide. Il a remarqué que les démographes mondiaux, notamment ceux de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), ont

abandonné, à partir de la deuxième moitié des années 1980, la thèse d'une explosion démographique qui avait été fort redoutée dans les années 1960. Les prévisions de l'O.N.U. lui ayant semblé quelque peu optimistes avec dix milliards d'individus sur la planète en 2100, il a estimé plus raisonnable d'envisager une population mondiale d'environ 13 milliards en 2120-2140. Par ailleurs, il a indiqué que la suffisance alimentaire d'une telle population pouvait être assurée puisque, à son sens, sans prendre en compte les innovations futures, la planète pourrait nourrir 30 à 40 milliards de personnes.

Abordant, ensuite, ce qu'il a appelé les «révolutions vertes», **M. Thierry Gaudin** a souligné que des pays extrêmement peuplés comme la Chine et l'Inde avaient accru leur rendement agricole de plus de 5 % par an, entre 1975 et 1983, parvenant même à être exportateurs certaines années.

M. Jean François-Poncet, président, a, alors, remarqué que, pendant cette période, les rendements agricoles de l'Afrique avaient baissé de manière significative ce qui risquait, à terme, de faire de ce continent une «région assistée».

M. Gérard Larcher, rapporteur, a rappelé que les années 1974-1980 avaient été une période de grande sécheresse en Afrique subsaharienne, alors que les cultures de ces pays étaient des cultures sèches extrêmement sensibles à l'activité pluviométrique.

M. Thierry Gaudin s'est, ensuite, interrogé sur l'influence de l'activité économique sur la nature. Analysant la «crise écologique» potentielle, il a estimé que les Etats-Unis surexploitaient leur nappe phréatique, surtout dans le Middle-West, alors que la Chine avait entrepris un déboisement intensif. Rappelant la thèse de Desmond Morris, l'auteur du «Singe nu», qui estimait que les êtres humains étaient dans une ville comme les animaux dans un zoo, il a souligné la profonde ambiguïté qui, selon lui, caractérisait les relations de l'humanité avec la technique. Il a comparé, pour les opposer, le

comportement des Chinois, qui, au Xe siècle, avaient inventé la pâte à papier, l'imprimerie, les horloges, sans diffuser ces nouveautés dans la société et en limitant leur usage à la cour et celui des occidentaux qui, notamment au XIIIe siècle avec la révolution des techniques agraires et au XVIIIe siècle avec les débuts de la révolution industrielle, avaient changé à cette occasion les fondements de leur système.

A cet égard, **M. Thierry Gaudin** a tenu à se démarquer des analyses du Club de Rome qui, il y a vingt ans, élaborait un rapport très pessimiste sur la crise d'approvisionnement énergétique et les problèmes de taux de croissance, en soulignant combien, depuis cette date, les matériaux s'étaient multipliés, diversifiés, rendant une telle crise peu probable. Il a attiré l'attention de la mission sur le fait que les «énergéticiens» souhaitent une limitation de la consommation d'énergie non pas faute de gisements mais afin de contenir l'effet de serre dans la limite du raisonnable, c'est-à-dire environ 3° de plus en l'espace de 50 ans.

En réponse à une question de **M. Jean François-Poncet, président**, sur la réalité de l'effet de serre, **M. Thierry Gaudin** a déclaré que l'incertitude résidait surtout dans la réaction de la biosphère. Evoquant le scénario de modération construit par le centre de prospective et d'études du ministère de la recherche en collaboration avec le Centre national de recherche scientifique (C.N.R.S.) et s'inspirant des thèses de M. Goldenberg, il a rappelé qu'au XXe siècle la politique des pays industrialisés avait été, en quelque sorte, de «mettre la main» sur les gisements énergétiques mondiaux, alors qu'en 2060 ces mêmes pays devraient négocier avec la Chine et l'Inde pour que ces dernières polluent moins l'atmosphère par le rejet de gaz carbonique. Citant les cas de l'ex-U.R.S.S., de l'Afrique du Sud et de l'Amérique du Sud, il a mis en parallèle la progression de l'équipement téléphonique et le changement de régime politique. Il a également montré l'évolution des systèmes

de communication qui, d'un système en étoile, s'orientent progressivement, et continueront de s'orienter, selon lui, vers un système en réseau.

Suggérant que les êtres humains étaient, avant tout, des «primates tribaux», **M. Thierry Gaudin** a évoqué ce que pourrait être ce qu'il a nommé, pour l'espèce humaine, «l'après-tribalisme» avec le développement de la «multi-appartenance» et la constitution, non d'un seul village planétaire à l'instar de ce que prévoyait M. Marshall Mac Luhan, mais de plusieurs villages. Faisant sienne l'hypothèse d'une crise sociale majeure développée par M. Robert Mazoyer, il a souligné que, désormais, les pauvres et les riches pouvaient coexister à «100 m les uns des autres» sur toute la planète. Décrivant les enfants de ces pauvres comme des «sauvages urbains» qui voient la ville comme une jungle et les estimant à 15 à 20 % de la population, il a envisagé deux scénarios, l'un, qui conduirait au chaos, l'autre, fondé sur la relecture des textes de M. Michel Foucault et l'analyse de la situation européenne et plus particulièrement française au XIXe siècle, qui conclurait au fait que l'espèce humaine avait subi bien d'autres difficultés et les avait surmontées. Il a rappelé, à cet égard, qu'après les : 1 de 1830 et de 1848, le prolétariat urbain vivait dans des conditions très difficiles et que les classes dirigeantes se partageaient entre humanistes qui estimaient qu'une telle situation ne pouvait perdurer et les conservateurs qui jugeaient cette population dangereuse. Selon lui, la réponse appropriée à l'époque, avait été la structuration des villes par le baron Haussman et celle des esprits par les ministres de l'éducation Victor Duruy et Jules Ferry. Par ailleurs, il a mentionné qu'à cette époque, la France possédait une vision mondialiste reposant sur le libéralisme économique et les infrastructures.

M. Jean François-Poncet, président, s'est, alors, interrogé sur la pertinence de l'idée répandue depuis la Renaissance et récemment encore défendue par les dirigeants de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de

la région Ile-de-France (I.A.U.R.I.F.) lors de leur audition devant la mission, qui veut que productivité et concentration aillent de pair.

M. Thierry Gaudin, évoquant le «projet haussmanien» qui incorporait les voies et réseaux divers dans le parti urbanistique, a souligné que les villes de la fin du XXe siècle comme Sao-Paulo ou Los Angeles, n'intégraient pas le système de l'emploi. Il a rappelé toutefois que les technopôles qui combinent activités de recherche et d'enseignement étaient une tentative pour prendre en compte cette dimension et qu'elles s'inspiraient de l'exemple donné par le Japon lorsque celui-ci avait instauré une législation en matière d'aménagement du territoire dans les années 1970.

M. Thierry Gaudin s'est montré très prudent à propos des effets des moyens de communication sur l'aménagement du territoire. Il a, par ailleurs, estimé qu'à l'échelle planétaire, les grandes villes avaient plutôt atteint leurs limites alors que les villes moyennes tendaient à se développer.

En réponse à **M. François Gerbaud**, **M. Thierry Gaudin** a évalué à environ 1 million d'habitants la population d'une ville considérée, à ses yeux, comme moyenne.

M. Gérard Larcher, rapporteur, a confirmé l'existence du phénomène de métropolisation où des zones peuvent continuer à s'étendre autour de villes principales qui, elles-mêmes, cessent de se développer.

M. Thierry Gaudin a ajouté que le problème de la croissance urbaine en tache d'huile se complique, à ses yeux, de la montée en puissance des mafias. Concernant ce dernier problème, il a estimé nécessaire une action sur les causes plutôt que sur les effets et a souhaité la création de véritables villes nouvelles. Selon lui, par ailleurs, les «milieux urbanistiques» semblent désormais plus intéressés par les travaux de réhabilitation que ceux de construction pure.

Puis, la mission a procédé à l'audition de **Mme Pascale Pêcheur, secrétaire générale du groupement des autorités responsables en matière de transport (GART).**

A titre liminaire, **Mme Pascale Pêcheur** a souligné la complémentarité entre l'espace urbain et l'espace rural qui, selon elle, font partie d'un même ensemble et qu'il convient donc d'appréhender dans leur globalité, notamment à travers les notions de bassin d'emplois, d'habitat, de déplacement, ou d'écoles.

Puis, dressant un constat des évolutions constatées au niveau national, au travers des recensements de 1975 et 1990, elle a relevé la stabilité des villes-centres, l'augmentation de la population des banlieues et du rural péri-urbain, par contraste avec la baisse de population du rural traditionnel.

Elle a, en outre, fait observer qu'existait une très grande diversité des situations locales. Elle a ainsi noté le poids de l'agglomération parisienne indiquant que la densité de sa banlieue était du même ordre de grandeur que la densité des villes-centres des agglomérations de province de plus de 200.000 habitants.

Elle a rappelé qu'un tiers des départements avaient perdu 20 % de leur population depuis le milieu du XIXème siècle, celle des autres départements ayant au contraire doublé.

Elle a, par ailleurs, indiqué que la croissance des métropoles se faisait surtout par le peuplement de leurs aires péri-urbaines et souligné que la plupart des villes moyennes stagnaient ou perdaient des habitants en raison d'activités trop peu diversifiées ou d'une situation géographique à l'écart des réseaux de communication.

Enfin, elle a constaté le fort développement de la ségrégation spatiale et de l'exclusion sociale, lié en grande partie à la crise économique.

Au regard de ce constat, **Mme Pascale Pêcheur** a

défini plusieurs objectifs pour l'aménagement du territoire.

En premier lieu, elle a jugé nécessaire d'améliorer les relations entre les villes et la campagne au niveau local, par le développement de l'intercommunalité, un rôle accru des transports publics pour irriguer les différents bassins et des transports scolaires pour contribuer à la structuration des zones rurales et éviter la fermeture d'écoles, ainsi que la définition de nouveaux services de transport pour les zones rurales (taxis partagés, services mixtes tels que messageries / transports de personnes).

En second lieu, elle a souligné la nécessité de réduire les déséquilibres, en favorisant l'émergence de métropoles nationales, d'une importance économique, culturelle et universitaire telle qu'elle leur donnerait une relative indépendance vis-à-vis de la région parisienne et leur permettrait de nouer une relation étroite avec les espaces environnants, notamment l'espace rural.

Dans cette perspective, elle a estimé que les transports publics devaient jouer un rôle essentiel, afin d'assurer les liaisons entre ces pôles, la correspondance avec les dessertes de bassins, et la desserte des zones rurales.

Par ailleurs, Mme Pascale Pêcheur a considéré comme essentiel le développement de la solidarité entre les territoires. Elle a notamment estimé que l'Etat et les régions, compétents en matière d'aménagement du territoire, devaient prendre en charge le maintien du service public de transport, et non pas laisser cette responsabilité à une entreprise, qu'elle soit nationale ou non.

Elle a également fait observer que ce principe de solidarité pouvait s'exprimer au niveau local entre la ville et l'espace rural, notamment par l'utilisation des biocarburants d'origine agricole par les véhicules de transport public urbain.

Enfin, elle a considéré que toute politique

d'aménagement du territoire devait chercher à intégrer l'espace national dans l'espace européen.

Puis, à partir de ces objectifs, **Mme Pascale Pêcheur** a défini quelques axes d'une politique d'aménagement du territoire.

En premier lieu, elle a estimé que les transports pouvaient jouer un rôle pour répondre au phénomène d'exclusion sociale, notamment en assurant un désenclavement des quartiers défavorisés.

En second lieu, elle a souligné la contribution majeure que les transports publics pouvaient apporter à l'affirmation d'une politique globale de la ville.

Elle a appelé de ses vœux l'articulation entre l'aménagement urbain et les transports, la mise en place d'une politique globale de déplacement et l'amélioration de la qualité du réseau de transport.

Par ailleurs, **Mme Pascale Pêcheur** a jugé nécessaire la poursuite de la décentralisation et un véritable transfert de compétences aux collectivités territoriales.

Relevant que la coordination entre les différents acteurs n'était pas toujours assurée de manière satisfaisante, elle s'est prononcée pour la création d'une autorité unique des déplacements urbains, représentative de toutes les collectivités compétentes en la matière.

Elle a également souhaité, à la suite du rapport du groupe «décentralisation : bilans et perspectives» créé dans le cadre de la préparation du XI^e Plan, que soit confiée à la région la compétence d'établir un schéma régional des déplacements multimodaux, prenant en compte les différents réseaux urbains, départementaux et nationaux.

Elle a jugé nécessaire un véritable transfert aux régions de la dotation «omnibus», confiée par l'Etat à la S.N.C.F. pour le compte de la région, afin que les régions aient une réelle marge de manoeuvre pour organiser les transports sur leur territoire. Elle a fait observer que ce

transfert devrait également s'accompagner d'une plus grande transparence des comptes régionaux de la S.N.C.F. et de la constitution d'une expertise indépendante sur la question ferroviaire.

Enfin, **Mme Pascale Pêcheur** a estimé qu'une politique nationale de développement des transports publics nécessitait de nouvelles ressources financières, faisant participer les utilisateurs de la voirie.

Elle a ainsi proposé que soit instituée une taxe additionnelle sur les produits pétroliers, soulignant qu'un prélèvement de dix centimes par litre rapporterait 4,5 milliards de francs chaque année. Selon elle, cette mesure devrait s'accompagner de la suppression de l'encadrement tarifaire des transports collectifs urbains pour permettre la réalisation des programmes d'investissement complémentaires et la maîtrise des coûts d'exploitation des réseaux de transport public.

M. François Gerbaud, président, s'est alors demandé s'il était normal que les collectivités territoriales interviennent financièrement au profit des lignes déficitaires de la S.N.C.F.

Il s'est également interrogé sur l'effet structurant des différents types de transport en matière d'aménagement du territoire.

Il a enfin émis des réserves sur une augmentation éventuelle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

En réponse, **Mme Pascale Pêcheur** a tout d'abord estimé qu'une augmentation de cette taxe, à raison de dix centimes par litre, serait « indolore » pour le consommateur et qu'en outre, une modulation serait possible pour certains assujettis.

Elle a, en outre, émis des doutes sur le caractère structurant du train à grande vitesse qui, selon elle, aggraverait le phénomène de désertification dans les zones en crise et renforcerait la position des zones en expansion.

En ce qui concerne les infrastructures routières, elle a considéré que, si la voiture paraissait la plus efficace pour les déplacements de périphérie à périphérie, en revanche, les transports collectifs devaient être privilégiés dans les centres-villes, ainsi que les modes de transport souples tels que les taxis ou les voitures électriques.

S'agissant de la contribution des collectivités territoriales aux lignes S.N.C.F. déficitaires, elle a jugé que l'Etat, compétent pour l'aménagement national du territoire, devrait assumer cette charge, les régions établissant, pour leur part, un schéma régional.

En réponse à **M. Pierre Laffitte** qui soulignait l'influence du télé-travail sur les réflexions en matière de transport et qui s'interrogeait sur la prise en compte des réalisations étrangères, notamment en Californie, pour répondre au problème de la congestion de la région parisienne, **Mme Pascale Pêcheur** a estimé que le télétravail ne réduisait pas nécessairement le nombre des déplacements mais permettait leur meilleure répartition dans le temps et diminuait le nombre de déplacements obligés.

Elle a, en outre, indiqué qu'en Californie les réalisations récentes tendaient à développer des infrastructures « lourdes » de transport, tels que les tramways.

Enfin, sur une question de **M. Alain Vasselle**, elle a précisé que 4,5 milliards d'investissements annuels dans les transports publics et les routes pourraient permettre la création de 20.000 emplois nouveaux.

Contestant les résultats de certaines enquêtes mettant en évidence une plus grande efficience de la route, elle a fait observer que le temps de déplacement était le plus souvent minimisé par les automobilistes, et au contraire, exagéré par les utilisateurs des transports publics.

Elle a, pour finir, estimé qu'il convenait d'évaluer le coût économique et social respectifs des différents modes

de transport, soulignant qu'il était très délicat d'estimer précisément leurs charges de fonctionnement.

Au cours d'une seconde séance tenue l'après-midi, la mission a procédé à l'audition de **M. Bernard Préel**, directeur-adjoint du Bureau d'information et de prévisions économiques (BIPE Conseil).

M. Bernard Préel a ouvert son exposé en regrettant le reflux constant, ces dernières années, des notions de développement équilibré du territoire et de péréquation. Il a, en particulier, relevé la disparition de la légitimité d'une action correctrice de l'Etat. En conséquence, a-t-il ajouté, le seul objectif des pouvoirs publics reste le désenclavement de l'agglomération parisienne et son rattachement à la zone de forte densité démographique et économique qui court de Londres à Milan en passant par le Benelux et l'Allemagne rhénane.

M. Bernard Préel a estimé que cette situation était le résultat d'une conjoncture qui a poussé à privilégier l'économique sur le social, la production sur la répartition, l'action individuelle sur l'action collective. Il a ainsi montré comment les valeurs de la société avaient été structurées, au cours de ces vingt dernières années, autour de l'économique. Il a fait remarquer que le territoire avait été analysé comme une firme agissant dans la sphère concurrentielle, sans cesse à la recherche de la bonne dimension ou du bon niveau de communication.

Se penchant alors plus particulièrement sur l'attitude des politiques au cours de la dernière période, **M. Bernard Préel** a jugé qu'ils s'étaient trouvés dans une situation «schizophrénique». Il a, en effet, souligné les différents renoncements qui ont marqué leur discours général : l'argument de la contrainte extérieure pour justifier le chômage, la promotion d'une gestion à court terme s'appuyant sur la régulation monétaire, l'érection du chef d'entreprise en modèle du gestionnaire. Au bout du compte, a-t-il ajouté, les décideurs politiques sont toutefois

apparus comme inégalement aptes à maîtriser les évolutions économiques.

En réponse à cette situation, il est apparu à **M. Bernard Préel** que l'homme politique pouvait retrouver un champ d'action autonome à condition d'abandonner le discours économique et d'admettre qu'il ne peut agir lui-même efficacement à l'intérieur de la sphère productive. Il a ainsi estimé que cet homme politique devait redevenir l'homme des réalités du territoire.

Les politiques ne pourront toutefois, selon **M. Bernard Préel**, exercer ce rôle pour lequel ils sont faits que s'ils analysent très précisément les souhaits profonds des Français. Il a, en outre, exprimé l'idée selon laquelle plus personne ne détenait une légitimité suffisante aujourd'hui pour imposer des choix qui iraient à contre-courant de la volonté de citoyens qui sont devenus, pour l'essentiel, des consommateurs.

M. Bernard Préel s'est alors attaché à décrire le cadre dans lequel évoluent ces consommateurs. Il a, tout d'abord, rappelé qu'en France seuls 40 % de la population totale sont actifs et que 75 % des déplacements ne sont pas liés au travail. Cette remarque, selon lui, suffit à relativiser l'intérêt d'une approche trop exclusivement économique.

D'une façon générale, a-t-il ajouté, la tendance des individus pousse à l'étalement de la population dans l'espace. Il a ainsi précisé que le rapport surface d'habitat par habitant progressait actuellement de 2 % par an en moyenne, ce qui signifie un doublement des logements tous les trente ans environ. Il a également indiqué que sur les vingt à trente dernières années, le temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail était resté stable, autour de vingt minutes, cependant que les vitesses de déplacement doublaient du fait de l'accroissement du recours à l'automobile. Autrement dit, les actifs s'éloignent de plus en plus de leurs lieux de travail pour vivre. Il a complété son analyse en

mentionnant le fait que, depuis 1983, une majorité de propriétaires de résidences principales se trouvait hors des centres-villes.

M. Bernard Prétel a alors insisté sur le décalage existant entre ce mouvement naturel et, d'une part, des institutions rigides qui ne sont pas adaptées à l'apparition d'agglomérations fortement étalées dans l'espace et, d'autre part, le discours de certains prospectivistes qui continuent d'affirmer la supériorité des espaces denses sur l'essaimage de la population au mépris du choix manifesté par les Français.

Il a ensuite inscrit cette réalité française dans le cadre européen, estimant qu'aujourd'hui l'Europe communautaire offre une très grande homogénéité de comportement. Le mode de vie européen repose, en effet, selon lui, sur trois piliers principaux : le rôle central reconnu à la consommation publique dans la régulation économique, l'importance de la part des gains de productivité réalisés finalement dévolue au développement d'une société des loisirs, la qualité de l'espace fait de campagnes travaillées depuis de nombreux siècles et de villes dotées d'une mémoire souvent très ancienne.

M. Bernard Prétel a finalement déploré la défaite de la pensée que manifeste le « bafouillage » actuel de la prospective en matière de développement d'aménagement du territoire. L'affirmation du primat de l'économique a eu aussi, selon lui, pour effet de mettre à mal les outils traditionnels de cette pensée : les références à travers le monde -Etats-Unis, Suède ou Japon- ne sont plus considérées comme telles, et la disparition des modèles entraînant celle des extrapolations. Il a fustigé le discours de « fin du monde » qui tend aujourd'hui à se substituer à la réflexion en énumérant les nombreux termes apparus récemment et formés à partir du préfixe « post- ».

M. Bernard Prétel a surtout relevé la fragmentation d'une pensée qui se justifie en invoquant la complexité du monde et ses incertitudes. Cette pensée en miettes conduit,

selon lui, à des incohérences qui se retrouvent dans les principes contradictoires qui ont présidé à l'élaboration du schéma directeur de l'Ile-de-France. Il lui paraît, en effet, difficile d'affirmer tout à la fois, dans le même document, le primat de l'économique, qui implique la spécialisation des espaces, et la nécessité du «mixage» des activités et des peuplements dans un même secteur.

M. Bernard Prétel a conclu son intervention par quatre recommandations à l'adresse des hommes politiques et des prospectivistes. Il a tout d'abord affirmé qu'il fallait apprendre à nouveau à penser sur le long terme afin de retrouver des marges de manoeuvre. Il lui a semblé, en particulier, qu'il faudrait analyser les enjeux futurs de l'offre. Il a insisté sur la nécessité d'une étude de l'impact d'une introduction des nouvelles technologies de communication au domicile des consommateurs, du recours au télétravail notamment, tout en précisant qu'à ses yeux, il n'était pas sûr que les effets qui en sont attendus se réalisent. Il a également rappelé les enjeux de la demande dans le cadre du développement de la société des loisirs.

M. Bernard Prétel a affirmé, en deuxième point de son argumentation, le primat d'une action sur les services, l'habitat et l'environnement comme élément moteur du développement économique. Il a rappelé comment, au cours des 150 dernières années, l'habitat avait précédé l'apparition de l'emploi dans le bassin parisien.

Il a, troisièmement, estimé que les réflexions à venir devraient tenir compte du développement d'agglomérations «polycentriques», étalées dans l'espace. Il a admis toutefois que cette conversion des esprits serait difficile, la densification des zones d'habitat ayant toujours été considérée comme le seul instrument susceptible de favoriser l'émergence d'une citoyenneté active. Il a enfin jugé que l'espace rural devait lui-même être repensé dans ce cadre : il sera un espace de transition au sein d'un réseau d'agglomérations de plus en plus étendu. L'espace

sera, pour l'essentiel en effet selon lui, organisé autour de métropoles et notre économie sera interurbaine.

M. Bernard Préel a cité la campagne anglaise en exemple, rappelant que celle-ci conservait une densité de population relativement élevée malgré un dépérissement de l'activité agricole nettement plus précoce qu'en France.

Pour conclure, **M. Bernard Préel** a mis en garde les hommes politiques contre une vision «esthétisante» des banlieues à forte densité d'habitat collectif et rappelé que les populations qui y vivent étaient souvent attachées, finalement, à ces lieux de vie.

M. Gérard Larcher, rapporteur, a, alors, défendu l'objectif de mixité poursuivi par le projet de schéma directeur pour l'Ile-de-France en rappelant que la «monospécificité» était un facteur de chômage et que la rupture avec le travail restait, à ses yeux, la plus grave des ruptures sociales. Il a également interrogé **M. Bernard Préel** sur la manière dont s'organisaient, dans son schéma d'agglomérations polycentriques, la succession de l'activité agricole, des zones industrielles et tertiaires et des espaces d'habitat.

M. Alain Vasselle a, pour sa part, noté qu'une partie de l'espace national continuerait d'échapper à un réseau d'agglomérations tel que le concevait **M. Bernard Préel** et s'est interrogé sur le point de savoir si l'on pouvait relancer l'instrument des villes nouvelles pour assurer son désenclavement.

M. Pierre Laffitte a rappelé que le tissu français de communications était suffisamment riche pour que, d'ores et déjà, l'établissement de n'importe quel type d'activité, y compris dans les zones en apparence les plus défavorisées, soit possible. Il a ainsi mentionné l'exemple du pôle de Sophia-Antipolis. Il a également relevé la contradiction qu'il y avait à mettre en garde contre une élimination progressive de l'habitat collectif construit dans les années 1950 et 1960, caractérisé par sa densité, et à pronostiquer

le développement d'agglomérations de plus en plus horizontales.

M. Jean François-Poncet, président, s'est enfin enquis des contradictions qu'il avait cru déceler dans l'intervention de M. Bernard Prétel. Il s'est notamment interrogé sur la portée exacte de la notion de « métropole-élément structurant de l'espace » et sur le devenir de l'espace rural dans ce schéma.

En réponse aux différents intervenants, **M. Bernard Prétel** s'est appliqué à nuancer sur certains points ses affirmations. S'agissant de l'avenir des cités bâties dans l'urgence au cours des années 1950 et 1960, il a indiqué qu'il trouvait simplement détestable la « théâtralisation » de la destruction des immeubles barres ou des tours et choquant le fait que l'on oublie que les populations qui y logent ont déjà été déracinées une première fois et que leur expulsion constituera un second déracinement.

La mission a enfin procédé à l'audition de **M. Christian Sautter, préfet de la région Ile-de-France**.

Convié à faire part des réflexions que lui inspiraient les récentes études du Groupe d'études et de réflexions interrégionales (GERI) démontrant que l'Etat investissait davantage en Ile-de-France que dans les autres régions, **M. Christian Sautter** a fait remarquer que ce phénomène se constatait essentiellement dans les domaines du développement urbain et de la culture (avec respectivement 37 % et 23 % des investissements d'Etat pour la région Ile-de-France). Il a indiqué que, pour l'aménagement agricole et les transports, l'effort de l'Etat était plus orienté vers la province que vers la région capitale et qu'il était d'importance comparable pour l'enseignement et la santé.

Il a, en outre, mis en évidence que ces déséquilibres dissimulaient ceux des investissements des collectivités locales d'Ile-de-France qui, par rapport à celle des autres régions métropolitaines, consacrent moins de moyens à

l'agriculture, ainsi qu'aux transports et beaucoup plus au développement urbain.

Ces constats l'ont amené à préconiser que l'Etat corrige les déséquilibres entre Ile-de-France et la province, notamment en mettant en oeuvre les orientations du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) du 10 février 1993, qui a retenu le principe d'une évolution des concours étatiques variant en fonction de la situation des régions. **M. Christian Sautter** a, par ailleurs, estimé que la région parisienne devrait progressivement prendre en charge ses coûts d'agglomération.

Puis, soulignant que la dynamique démographique d'Ile-de-France était préoccupante, car elle attirait les populations les plus jeunes et les plus qualifiées des autres régions, il a estimé qu'il convenait d'agir pour assurer une décélération de la croissance de sa population et de son offre d'emploi. Il a, à ce propos, considéré que le projet de Schéma directeur d'Ile-de-France (SDAURIF) s'insérait dans une telle stratégie car il prévoyait 12,2 millions d'habitants en 2015 et la création de 850.000 emplois jusqu'à cette date, alors que, sans correction, les mouvements naturels estimés auraient, sur la période, conduit à une population de 13,5 millions de personnes (contre 10,5 en 1990), ainsi qu'à la création de 3,4 millions d'emplois.

Il a toutefois mis en garde contre un étranglement de la croissance de la région capitale, celle-ci constituant, en raison notamment de sa proximité avec la dorsale européenne du développement économique, un atout pour la France et n'étant, en définitive, que la troisième région européenne, derrière le grand Londres et la Rhénanie-Westphalie, juste devant la Bavière et la Lombardie. De ce fait, il a déconseillé une stratégie de développement fondée uniquement sur le tertiaire et a détaillé les inconvénients d'une politique de rationnement des logements.

Selon lui, une politique rénovée de l'aménagement du territoire passe, en conséquence, sur une modulation des

concours de l'Etat, favorisant les régions les moins bien loties et sur un effort particulier pour retenir en province les jeunes cadres qui y sont nés ou y ont étudié. Il a également vanté les avantages qui pourraient résulter d'un développement des complémentarités entre l'Ile-de-France et les sept régions qui l'entourent. Il a proposé d'organiser, dans cet espace, des réseaux de villes solidaires pouvant regrouper un million de personnes et d'entreprendre de grands chantiers d'intérêt commun (rocade «des cathédrales», infrastructures de transport rapide, création de parcs naturels...).

Pour ce qui concerne l'Ile-de-France proprement dite, **M. Christian Sautter** a estimé que la région devait maîtriser son espace territorial, notamment en entourant l'agglomération parisienne d'une «ceinture verte», doublée d'un large espace agricole. Il a également jugé nécessaire de maîtriser le rythme de la création de bureaux -éventuellement en rétablissant une procédure d'agrément pour leur construction- et d'assurer la vérité des coûts en les faisant payer à leur montant réel par les entreprises et les usagers.

Il a relevé qu'en matière de transports internationaux, la création dans la région d'un troisième aéroport international en rase campagne, à l'horizon 2015, pouvait être source de difficultés et qu'il serait, sans doute, préférable de favoriser le développement d'aéroports périphériques déjà existants. Selon lui, le développement des transports en commun (Orbital, prolongation du Réseau express régional aux limites de l'Ile-de-France) constitue une priorité au plan interrégional, mais cet effort doit être complété par la construction «d'anneaux routiers» autour de Paris (A86, Francilienne). Il a, par ailleurs, justifié la présidence du Syndicat des transports parisiens (S.T.P.) par l'Etat, en expliquant qu'actuellement les subventions d'équipement et de fonctionnement versées par ce dernier étaient supérieures à la somme de celles versées par les collectivités locales.

Puis, interrogé sur la création de 4 nouvelles universités en Ile-de-France, décidée dans le cadre du plan «Université 2000», il a indiqué que celles-ci avaient accueilli 12.000 étudiants en premier et deuxième cycle dès la rentrée 1992 et que cela avait permis de stabiliser le nombre d'étudiants à Paris intra-muros. Il a fait valoir que, si la mise en place d'un troisième cycle et d'unités de recherche dans ces universités permettait d'attirer vers elles des étudiants et des chercheurs parisiens, elles joueraient un rôle positif en termes d'aménagement du territoire. Il a toutefois jugé que cela aurait un effet inverse si elles attiraient des étudiants et des chercheurs des autres régions.

Il a ensuite précisé qu'une version révisée du projet de schéma directeur prenant en compte les observations des collectivités locales avait été transmise au précédent Gouvernement, pendant la campagne législative. Ce dernier ayant préféré confier le soin de trancher au Gouvernement issu de ces élections, le dossier peut, désormais, soit être transmis au Conseil d'Etat pour adoption définitive, soit soumis à nouveau aux collectivités territoriales pour avis, soit entièrement remis en chantier.

En conclusion, la procédure d'adoption du schéma directeur lui est apparue adaptée au préfet de la région Ile-de-France. Selon lui, un tel document doit, en effet, avoir un caractère contraignant et seul l'Etat se trouve en mesure de lui conférer ce caractère, puisque, en vertu de la législation en vigueur, aucune collectivité locale ne peut avoir autorité sur une autre et que, de ce fait, le Conseil régional est incapable d'assumer le rôle d'arbitre.

A la suite de ces propos, **M. Jean François-Poncet, président**, s'est demandé si le projet de schéma directeur ne pourrait pas, en fin de procédure, être examiné et approuvé par le Parlement. Il s'est, en outre, étonné qu'en France, au contraire de beaucoup de pays étrangers, on ne conçoive le développement des universités qu'en ville, au voisinage des populations étudiantes potentielles.

M. Alain Vasselle a, quant à lui, souhaité notamment savoir selon quelles modalités avaient été calculées les évolutions de la population francilienne retenues par le projet de schéma directeur, comment pourrait être établi le rattachement de la région parisienne à la « dorsale » du développement économique européen et s'il était possible d'imaginer un élargissement du S.T.P. aux sept autres régions du Bassin parisien.

Puis, **M. Lucien Lanier** s'est interrogé sur les effets que la décentralisation entraînait quant à l'homogénéité des choix opérés en matière d'aménagement du territoire et sur la modernité du S.T.P. et de la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR).

En réponse à **M. Jean François-Poncet, président**, **M. Christian Sautter** a fait valoir que la soumission du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme au Parlement pourrait être difficile à mettre en oeuvre si les schémas directeurs d'aménagement des autres régions françaises ne suivaient pas la même procédure. Toutefois, il a argué qu'il serait, sans doute, intéressant d'étudier la possibilité de confier au législateur le soin de fixer le cadre de négociation des contrats Etat/région et les enveloppes financières correspondantes.

M. Roland du Luart, rapporteur, a fait observer que, dans une telle hypothèse, il conviendrait également d'associer le Parlement au contrôle de l'exécution de ces contrats, car ces derniers subissaient beaucoup de retard du seul fait de l'Etat.

M. Jean François-Poncet, président, a alors évoqué la possibilité de cantonner les contrats Etat-régions à un nombre limité d'interventions majeures entièrement financées par l'Etat. Dans cette perspective, il a suggéré que les autres mesures y figurant actuellement soient prises en charge par les collectivités locales, étant entendu qu'une péréquation des ressources organisée par l'Etat leur en fournirait les moyens.

M. Fernand Tardy a alors fait remarquer que le système actuel favorisait le développement de synergies entre tous les apporteurs de capitaux et que celles-ci disparaîtraient si l'Etat finançait toutes les opérations contractuelles.

A la suite de cette remarque, s'est ouvert un débat auquel ont participé MM. **Lucien Lanier, Gérard Larcher, rapporteur, Jean François-Poncet, président, et Alain Vasselle. M. Gérard Larcher, rapporteur**, a notamment estimé qu'il fallait refuser le traitement égalitaire des régions pauvres et des régions riches pour éviter une fragmentation de l'unité nationale et **M. Alain Vasselle** a douté de la capacité de l'Etat à rétablir les équilibres, alors qu'actuellement, sans les régions, certains investissements structurels ne seraient pas réalisés.

Puis, **M. Christian Sautter** s'est déclaré convaincu que le système retenu par le CIAT de février 1993 allait dans le sens d'un rééquilibrage des interventions de l'Etat, puisque, s'il était appliqué, les usagers des services publics de la région parisienne seraient progressivement amenés à contribuer davantage à leur financement. Il a, par ailleurs, souligné qu'en cas de financements croisés, la réalisation des investissements se trouve ralentie, dès qu'un seul des partenaire tarde à remplir ses obligations.

Il s'est ensuite déclaré favorable à l'implantation d'universités de voisinage pour les premier et deuxième cycles, tout en estimant que rien n'empêchait la construction à la campagne -sur le modèle des «campus» américains d'universités, regroupant troisième cycle et laboratoires de recherche.

M. Christian Sautter a, par ailleurs, démenti que les évaluations démographiques avancées par le schéma directeur aient été fondées sur une extrapolation des seules tendances constatées entre 1985 et 1990. Il a confirmé qu'entre Paris et le Nord de l'Europe, il était nécessaire de disposer d'une solide armature urbaine. Il a présenté les inconvénients qu'une extension de la carte

orange, au-delà des limites de l'Ile-de-France, pourrait entraîner pour les régions périphériques. Il a, en revanche, jugé qu'il serait intéressant que le S.T.P. coordonne les grands chantiers d'infrastructures du bassin parisien.

Puis, il a fait valoir à M. Lucien Lanier que la confection des schémas directeurs d'aménagement suscitait une coopération entre collectivités locales qui se poursuivait après l'achèvement des procédures. Il a également considéré qu'une réforme du S.T.P., permettant d'y faire participer la région, serait utile.

M. Jean François-Poncet, président, s'est alors demandé s'il était envisageable d'assurer le fonctionnement des transports parisiens sans subvention d'Etat.

Observant que le prix des transports en commun était avantageux pour l'utilisateur en Ile-de-France et que, comparée à d'autres métropoles étrangères, la contribution de Paris n'était pas très élevée, **M. Christian Sautter** a estimé, pour finir, qu'on devrait aller, sans brutalité, vers une plus forte prise en charge locale du coût des transports collectifs franciliens.

L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS AU COURS DE L'INTERSESSION D'HIVER 1992-1993

Du 1er janvier au 1er avril 1993, l'activité de contrôle des commissions a été particulièrement soutenue. Outre les réunions des commissions permanentes, cinq organismes de contrôle ont poursuivi ou commencé leurs travaux. Il s'agit :

- de la mission commune d'information chargée d'étudier les problèmes de **l'aménagement du territoire** et de définir les éléments d'une politique de **reconquête de l'espace rural et urbain,**

- de la mission commune d'information chargée d'examiner la mise en place et le fonctionnement de la convention d'application de **l'accord de schengen** du 14 juin 1985,

- de la mission commune d'information sur la **télévision éducative,**

- de la commission d'enquête chargée d'examiner l'évolution de la **situation financière de la S.N.C.F.,** les conditions dans lesquelles cette société remplit ses missions de service public, **les relations qu'elle entretient avec les collectivités locales et son rôle en matière d'aménagement du territoire,**

- de la mission d'information, constituée au sein de la commission des affaires économiques et du plan, chargée d'étudier **le fonctionnement des marchés des fruits, des légumes et de l'horticulture,** d'examiner leurs perspectives d'évolution, compte tenu de la réforme de la politique agricole commune et de formuler toute

proposition de nature à remédier aux difficultés dont souffrent ces secteurs.

L'ensemble de ces organismes ont totalisé **67 réunions** pour une durée totale de **175 heures 30**. Ils ont procédé à **138 auditions**.

Ces chiffres sont à rapprocher de l'activité de l'ensemble des commissions pour 1992. En terme de durée, ils représentent à peu près le **quart de l'activité** de l'année mais il convient surtout d'insister sur le **nombre d'auditions qui, en trois mois seulement, ont été supérieures à celles effectuées sur l'ensemble de l'année 1992 (127)**.

A noter que ces missions et commission ont également procédé à des visites sur place dont la plupart se sont déroulées dans les régions (11 sur 15 déplacements).

Outre ces organismes créés spécialement par le Sénat, il convient de relever l'essor nouveau donné aux groupes d'études et de travail dont certains ont procédé à un travail particulièrement approfondi (Groupe d'études sur le logement aidé et groupe de travail sur la dépendance des personnes âgées - Affaires sociales ; groupe de travail sur les incidences économiques et fiscales des «délocalisations» hors du territoire national des entreprises industrielles et de services, constitué au sein de la commission des finances). On relèvera, en particulier, que dans l'espace d'un trimestre, les quatre principaux groupes de travail ont eu une activité égale à la **moitié de l'activité réalisée pendant toute l'année 1992** par l'ensemble des groupes de travail existants.

Au total, au cours de l'intersession, le service des commissions a assuré le secrétariat de **95 réunions pour une durée totale de 248 heures**. La majeure partie des auditions a donné lieu à l'intervention du service du compte rendu intégral (en particulier pour la commission d'enquête «S.N.C.F.») et du service du compte rendu analytique.

	Nombre de réunions	Durée des réunions	Nombre d'auditions	
			Ministres	Personnalité
• COMMISSIONS PERMANENTES				
- Affaires économiques ...	4	9 h 40	1	4
- Affaires étrangères	1	3 h 10	1	
- Affaires sociales	5	14 h 20		16
- Finances	1	2 h 25		1
TOTAL	11	29 h 35	2	21
• COMMISSION AD HOC				
- Haute cour de justice ...	1	2 h 10		
• COMMISSION D'ENQUÊTE				
- S.N.C.F.	15	39 H 55	1	31
• MISSIONS COMMUNES D'INFORMATION				
- Aménagement du territoire	20	49 h 40		33
- Télévision éducative	9	21 h 35		21
TOTAL	29	71 h 15		54
• MISSION D'INFORMATION				
- Fruits et légumes	11	32 h 35		29
• TOTAL	67	175 h 30	3	135

	Nombre de réunions	Durée des réunions
• <u>GROUPES D'ÉTUDES</u>		
- Logement aidé	8	25 h 30
- Arctique-Antactique	1	1 h 30
- Aviation civile	2	4 h 00
<i>TOTAL</i>	<i>11</i>	<i>31 h 00</i>
• <u>GROUPES DE TRAVAIL</u>		
- Dépendance des personnes âgées	7	18 h 00
- Délocalisations	4	13 h 00
- Dette publique	2	6 h 00
- Financement des pays de l'Est	3	4 h 30
<i>TOTAL</i>	<i>16</i>	<i>41 h 30</i>
<i>TOTAL GÉNÉRAL</i>	<i>28</i>	<i>72 h 30</i>

**Déplacements effectués par
la commission d'enquête et les missions d'information
du 1er janvier au 1er avril 1993**

Commission d'enquête S.N.C.F.

- 17 février 1993 - Bordeaux
- 23 et 24 février 1993 - Strasbourg
- 10 et 11 mars 1993 - Région Rhône-Alpes
- 15 mars 1993 - Charente-Poitou

Mission commune d'information «Aménagement du territoire»

- 18 février 1993 - Bruxelles

Mission commune d'information «Télévision éducative»

- 11 mars 1993 - Londres

Mission d'information «Fruits et légumes»

- 20 et 21 janvier - Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- 4 février 1993 - Région Ile-de-France
- 8 au 11 février 1993 - Maroc
- 17 février 1993 - Basse-Normandie
- 3 et 4 mars 1993 - Val-de-Loire
- 9 et 10 mars 1993 - Aquitaine
- 17 et 18 mars 1993 - Drôme et Ardèche
- 23 et 24 mars 1993 - Bretagne
- 31 mars et 1er avril 1993 - Hollande

**PROGRAMME DE TRAVAIL DES COMMISSIONS
ET MISSIONS D'INFORMATION
POUR LA SEMAINE DU 5 AU 9 AVRIL 1993**

Commission des Affaires culturelles

Mercredi 7 avril 1993

à 10 heures

Salle n° 261

- Nomination d'un rapporteur sur le projet de loi n° 202 (1992-1993) relatif aux musées, aux établissements publics territoriaux à vocation culturelle et aux restaurateurs de patrimoine.

- Sur ce même projet de loi, audition :

. de M. Marcel Landowski, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-arts, membre de droit du conseil artistique des musées nationaux,

. de M. René Huyghe, de l'Académie française.

- Désignation d'un membre titulaire du conseil national de la cinématographie (article 4 du décret n° 83-1084 du 8 décembre 1983).

Commission des Affaires économiques et du Plan

Mercredi 7 avril 1993

Salle n° 263

A 9 heures 30 :

- Audition de M. Jean Gandois, président directeur général de Pechiney sur la proposition de règlement (C.E.E.) du Conseil relative à l'harmonisation et la rationalisation des procédures décisionnelles des instruments communautaires de défense commerciale, et portant modification des règlements du Conseil applicables en la matière (n° E-3).

A 15 heures :

- Audition de M. Michel Poniatowski sur sa proposition de résolution n° 205 (1992-1993) sur la proposition de règlement précitée.

Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées

Mercredi 7 avril 1993

à 10 heures 30

Salle n° 216

- Désignation de rapporteurs sur les textes suivants :

. projet de loi n° 196 (1992-1993) autorisant l'approbation d'un accord en matière domaniale entre le Gouvernement de la République française et le

Gouvernement de la République de Vanuatu
(ensemble une annexe),

. projet de loi n° 198 (1992-1993) autorisant la ratification du Traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Bulgarie,

. projet de loi n° 206 (1992-1993) autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Mongolie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements,

. projet de loi n° 213 (1992-1993) autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et les Communautés européennes portant sur le transfert de droits à pension (ensemble quatre annexes),

. projet de loi n° 216 (1992-1993) autorisant la ratification du Traité sur le régime "Ciel ouvert" (ensemble douze annexes), signé à Helsinki le 24 mars 1992,

. projet de loi n° 226 (1992-1993) autorisant la ratification de la Convention internationale n° 139 concernant la prévention et le contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes, adoptée à Genève le 24 juin 1974,

. projet de loi n° 229 (1992-1993) autorisant l'approbation d'un accord en matière domaniale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Yémen relatif à la coopération culturelle, scientifique et technique, signé à Sanaa le 31 octobre 1991.

. projet de loi n° 244 (1992-1993) autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Lituanie.

- Compte rendu d'une mission, effectuée par une délégation de la commission, du 8 au 17 février 1993, en Côte d'Ivoire et au Cameroun.

Commission des Affaires sociales

Mercredi 7 avril 1993

à 10 heures

Salle n° 213

- Examen du rapport de M. Jean-Pierre Fourcade, sur sa proposition de loi n° 212 (1992-1993) tendant à compléter l'article L. 521-6 du code du travail.
- Présentation des conclusions tirées par M. Jean Chérioux, rapporteur, des auditions sur le projet de loi n° 67 (1992-1993) relatif au don et à l'utilisation des parties et produits du corps humain, à la procréation médicalement assistée et au diagnostic prénatal ainsi qu'au comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.
- Nomination d'un rapporteur sur la proposition de loi n° 236 (1992-1993) relative à la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

**Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et
des Comptes économiques de la Nation**

Mercredi 7 avril 1993

Salle de la commission

A 9 heures 30 :

- Désignation des candidats pour représenter le Sénat au sein des trois organismes extraparlimentaires suivants :

- . Comité de contrôle du fonds forestier national ;
- . Conseil national de la cinématographie ;
- . Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

- Communication de M. Jean Arthuis, rapporteur général, sur la situation des finances publiques et des comptes sociaux.

A 15 heures 30 :

- Audition d'une délégation de l'Association Française des Banques (A.F.B.) conduite par M. Patrice Cahart, délégué général, sur la situation de l'immobilier et une éventuelle réforme de sa fiscalité.

A 17 heures :

- Audition de M. Michel Rouger, président du Tribunal de commerce de Paris, sur la situation de l'immobilier et une éventuelle réforme de sa fiscalité.

**Commission des Lois constitutionnelles, de
Législation, du Suffrage universel, du Règlement et
d'Administration générale**

Mercredi 7 avril 1993

à 10 heures

Salle de la commission

- Nomination de rapporteurs pour les textes suivants :

. proposition de loi constitutionnelle n° 190 (1992-1993) présentée par M. Jacques Oudin tendant à réaffirmer les principes démocratiques devant présider au contrôle de l'effort social de la Nation ;

. proposition de loi n° 88 (1992-1993), présentée par M. Michel Charasse, portant modifications de l'article 89 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

. proposition de loi n° 139 (1992-1993), présentée par M. André Bohl, tendant à assouplir la procédure du vote par procuration ;

. proposition de loi n° 170 (1992-1993), présentée par MM. Etienne Dailly et François Lesein, tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, en vue de réprimer les dépositions sciemment inexactes effectuées sous serment par les témoins entendus par les commissions d'enquêtes parlementaires ;

. proposition de loi n° 211 (1992-1993), présentée par M. Jacques Larché, tendant à modifier la loi n° 93-2 du 4 janvier 1993 portant réforme de la procédure pénale en vue de faciliter la conduite des enquêtes judiciaires et de l'instruction ainsi que le déroulement des audiences pénales ;

. proposition de loi n° 234 (1992-1993) présentée par Mme Hélène Luc, tendant à garantir, en toute période, le caractère de libertés publiques fondamentales à l'affichage et à la diffusion d'opinion ;

. proposition de loi n° 235 (1992-1993) présentée par MM. Jean Puech et Albert Vecten, modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale ;

. proposition de loi n° 237 (1992-1993) présentée par M. André Bohl, tendant à modifier l'article L. 122-20 du code des communes ;

. proposition de loi n° 243 (1992-1993) présentée par M. Christian Bonnet, tendant à alléger certaines procédures applicables aux collectivités territoriales.

. pétition n° 70122 de M. Jean-Jacques Gauci, président de l'Association SOS disparus en Algérie.

- Désignation de candidats pour représenter le Sénat :

. au sein du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire,

. au sein du Conseil supérieur de l'adoption.

- Communication de M. Paul Masson sur la rencontre organisée par la Commission des libertés publiques et des affaires intérieures du Parlement européen sur le «3e pilier» du traité sur l'Union européenne (coopération entre les Etats membres dans les domaines de la justice et des affaires intérieures).

- Application du troisième alinéa du paragraphe I du chapitre XVII de l'instruction générale du Bureau du Sénat : transmission à M. le Président de l'Assemblée nationale des propositions de loi adoptées par le Sénat au cours des législatures précédentes et «non devenues définitives».

- Echange de vues sur les prochains travaux de la commission.

Commission d'enquête chargée d'examiner l'évolution de la situation financière de la S.N.C.F., les conditions dans lesquelles cette société remplit ses missions de service public, les relations qu'elle entretient avec les collectivités locales et son rôle en matière d'aménagement du territoire

Mardi 6 avril 1993

Salle n° 207

A 14 heures 30 :

- Audition de M. René Petit, président de la Fédération nationale des transporteurs routiers.

A 15 heures 30 :

- Audition de M. Michel Fève, délégué général de la S.N.C.F

A 16 heures 30 :

- Audition de M. Jean-Pierre Quittard, président de l'Association des journalistes ferroviaires.

**Mission commune d'information sur la télévision
éducative**

Mercredi 7 avril 1993

Salle n° 261

A 15 heures 30 :

- Audition de M. Yves Costa, chef du service des actions spécifiques à la direction de l'éducation et de l'enseignement supérieur au conseil régional des Pays de Loire.

- Audition de M. Christophe Parmentier, chargé de mission au service formation et développement des ressources humaines à la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie des Pays de Loire.

A 17 heures :

- Audition de M. Alex Taylor, producteur de l'émission «Continetales», de Mme Laurence Verger, producteur adjoint, et de Mme Sylvie Fansten, responsable de l'unité de production à Paris.